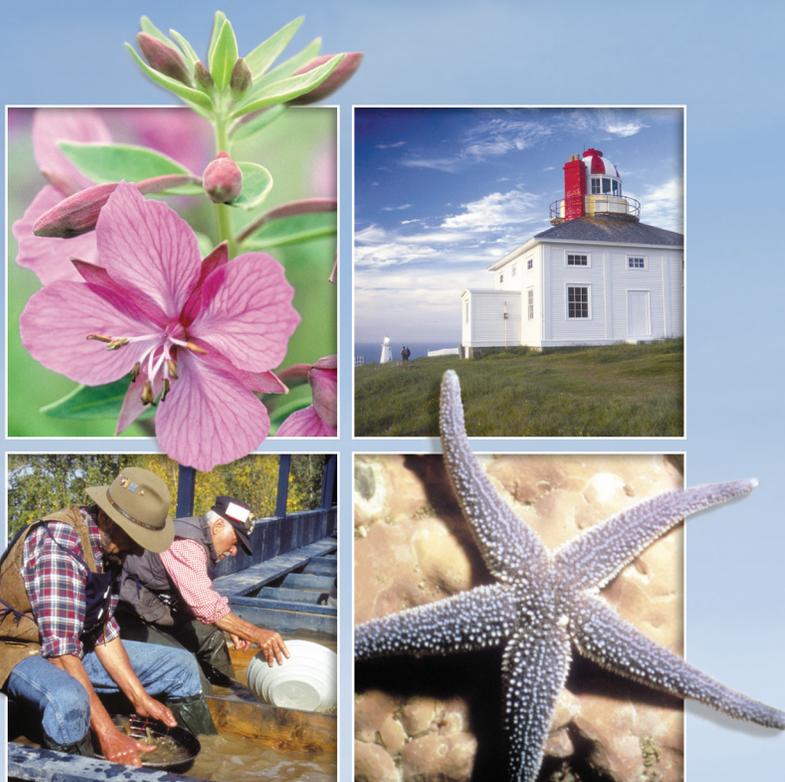




# AGENCE PARCS CANADA

*Plan d'entreprise  
2004-2005 à 2008-2009*



# LA CHARTRE DE PARCS CANADA

## NOTRE MANDAT

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

## NOTRE RÔLE

**Gardiens**, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

**Guides**, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

**Partenaires**, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

**Conteurs**, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

## NOTRE ENGAGEMENT

**Protéger**, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

**Faire découvrir** la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

**Commémorer** l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

**Servir** les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

# MESSAGE DU MINISTRE

---

En devenant député, à la fin des années 60, je m'étais fait une priorité de l'établissement de la réserve de parc national du Canada Pacific Rim. Or, Pacific Rim constitue aujourd'hui une riche illustration du patrimoine naturel et culturel qu'offre la côte Ouest. Ses forêts luxuriantes, de gigantesques épinettes de Sitka, des bassins laissés par les marées qui grouillent d'espèces marines extraordinairement variées et la fameuse Piste de la côte Ouest, de renommée mondiale, se mêlent étroitement à la riche et longue trame historique des premières nations Nuu-chah-nuulth, puis des explorateurs qui y sont venus et des colons qui s'y sont établis. La population canadienne y trouve en outre d'excellentes occasions d'apprentissage et de loisirs.

La protection de Pacific Rim et de tous les autres parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada est une entreprise qui requiert l'assistance de chacune et de chacun d'entre nous. Comme l'affirment les Nuu-chah-nuulth : [TRADUCTION] « Toutes les choses s'imbriquent en un tout ». Il nous faut travailler tous ensemble si nous voulons préserver les trésors naturels et culturels du Canada au profit des générations futures de manière à ce qu'elles puissent, elles-aussi, partager l'expérience vécue par les millions de Canadiennes et de Canadiens qui ont visité Pacific Rim depuis sa création, en 1970.

Nos parcs nationaux et nos aires marines nationales de conservation jouent un rôle crucial dans l'approvisionnement des Canadiennes et des Canadiens en air pur et en eau potable. Ils tiennent également un rôle prépondérant dans la protection des espèces en péril. Qui plus est, ils forment une composante intégrale de notre objectif commun de développement durable – répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en conservant les ressources pour demain. Assurer la santé de nos endroits naturels exigera encore davantage d'efforts concertés alors que Parcs Canada, de concert avec les autres paliers de gouvernements, les collectivités, les entreprises, les écologistes et le plus large éventail possible de citoyennes et de citoyens, mettra en oeuvre un plan audacieux visant la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années. Depuis l'annonce de ce plan d'action, deux parcs ont déjà été créés.

Tout comme nos endroits naturels incarnent l'extraordinaire diversité de la géographie et de la faune de notre pays, nos endroits historiques représentent les différents pans de l'histoire humaine qui ont marqué le Canada et qui composent l'essence même de notre identité canadienne. Beaucoup trop de ces endroits ont été perdus et nous devons renverser cette tendance. À cette fin, Parcs Canada s'est vue confier le rôle de leader fédéral à l'égard de l'Initiative des endroits historiques. Cette initiative se veut un réel partenariat entre les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones et éventuellement, je l'espère, des millions de Canadiennes et de Canadiens. Le présent plan d'entreprise en énonce d'ailleurs les objectifs et les détails. Je puis vous assurer que je mettrai autant d'efforts à atteindre ces buts que j'en mets dans mes autres responsabilités à titre de ministre de l'Environnement.

Les gens de Parcs Canada sont les intendants de nombreux trésors parmi les plus beaux qu'a à offrir notre pays et d'une grande partie du patrimoine dont celui-ci peut s'enorgueillir. Durant le bref laps de temps écoulé depuis ma nomination à titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'ai été vivement impressionné par la volonté, l'enthousiasme et le professionnalisme des hommes et des femmes qui y travaillent. Pourtant, malgré toutes ces belles qualités, ils ne peuvent tout faire à eux seuls et telle n'est pas non plus leur volonté. J'invite donc toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à se joindre à Parcs Canada pour faire en sorte que le plus ancien service des parcs au monde soit également le meilleur service des parcs au monde.



David Anderson

### **Photo page couverture**

Épilobe (à feuilles étroites) – Réserve de parc national Kluane du Canada (Yn); Photo, J.B. Bergeron, 2000

Cap-Spear – Lieu historique national du Cap-Spear du Canada (TN); Photo, Pam Christine, 1998

Au temps du Klondike – Lieu historique national du Complexe-Historique-de-Dawson (Yn);  
Photo, J. Butterill, 1996

Étoile de mer – Parc marin du Saguenay--Saint-Laurent (Qc), Photo, Y.B. et C.H., 1984

### **Images au bas**

Montagnes recouvertes de neige, Parc national du Mont-Revelstoke, Parcs Canada

Lacs et montagnes, Parcs Canada

Homestead-Motherwell, Parcs Canada

Forteresse-de-Louisbourg, Parcs Canada

Château Frontenac, P. St.-Jacques, 1994

Feuillage d'automne, Parcs Canada, Michael Wood, 1997

Vagues, Parcs Canada, André Cornellier, 1991

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par  
le Directeur général de Parcs Canada, 2004

Catalogue No.:R61-12/2009

ISBN: 0-662-67994-6

# TABLE DES MATIÈRES<sup>1</sup>

<i>Message du directeur général de l'Agence</i> .....	1
<i>Chapitre 1 : Vue d'ensemble de la planification</i> .....	8
FONDEMENT LÉGISLATIF DE PARCS CANADA .....	8
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	8
PROGRAMMES NATIONAUX .....	9
OBLIGATIONS INTERNATIONALES .....	9
PARTENAIRES DE PARCS CANADA .....	10
BUDGET DE L'AGENCE .....	10
CADRE D'EXPLORATION .....	11
MODÈLE DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE .....	14
<i>Chapitre 2 : Objectifs, stratégies et attentes</i> .....	18
GAMME D'AFFAIRES I : INTENDANCE DES ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL .....	18
Gamme de services 1 : Création des endroits patrimoniaux nationaux .....	19
Gamme de services 2 : Protection des ressources patrimoniales .....	26
Gamme de services 3 : Mise en valeur du patrimoine .....	31
GAMME D'AFFAIRES II: UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS ET CANADIENNES .....	34
Gamme de services 4 : Services aux visiteurs .....	35
Gamme de services 5 : Lotissements urbains .....	38
Gamme de services 6 : Routes de transit .....	40
GAMME D'AFFAIRES III: SERVICES GÉNÉRAUX .....	41
Gamme de services 7 : Gestion de Parcs Canada .....	42
Gamme de services 8 : Gestion des ressources humaines .....	45
<i>Chapitre 3 : Information financière</i> .....	48

<sup>1</sup> On peut consulter le présent document et les autres documents auxquels il est fait référence dans ce plan en visitant le site Web de Parcs Canada à l'adresse [www.pc.gc.ca](http://www.pc.gc.ca) sous la rubrique Bibliothèque.

<i>Annexe 1: Résumé du Plan d'entreprise 2004-2005 – 2008-2009 de Parcs Canada</i> .....	58
<i>Annexe 2 : Évaluation environnementale stratégique</i> .....	59
<i>Annexe 3 : Compte des nouveaux parcs et lieux historiques</i> .....	60
<i>Annexe 4 : Glossaire</i> .....	62
<i>Annexe 5 : Index</i> .....	64

*Liste des tableaux et des éléments complémentaires*

Cadre de planification stratégique .....	15
Carte du réseau des parcs nationaux .....	16
Carte du réseau des lieux historiques nationaux .....	17
TABLEAU 1 – RECETTES : CRÉDITS PRÉVUS (en millions de dollars) .....	49
TABLEAU 2 – RECETTES : MONTANT PRÉVU AU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES .....	49
TABLEAU 3 – RECETTES PRÉVUES .....	50
TABLEAU 4 – UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR GAMME D'AFFAIRES ET GAMME DE SERVICES .....	51
TABLEAU 5 – UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR TYPE DE DÉPENSE .....	52
TABLEAU 6 – DÉPENSES PRÉVUES DE L'AGENCE, RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS .....	53
TABLEAU 7 – IMPORTANTS PROJETS D'IMMOBILISATIONS PRÉVUS REPRÉSENTATIFS .....	54
TABLEAU 8 – RÉSUMÉ DES TRANSFERTS DE PAIEMENTS .....	56
TABLEAU 9 – COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2004-2005 .....	56
TABLEAU 10 – FRAIS D'UTILISATION EXTERNE .....	57

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE



## **L'enjeu fondamental – partager la passion, partager le leadership**

**D**epuis l'établissement par le Canada du premier service des parcs nationaux au monde, les parcs ont joué un rôle important dans la vie de notre pays et dans celle des Canadiens et Canadiennes. Les parcs nationaux symbolisent notre pays et nos valeurs à titre de citoyennes et de citoyens. Pour nous, Canadiens et Canadiennes, les Rocheuses ou la réserve de parc national du Canada Nahanni ne constituent pas seulement un précieux cadeau de la nature, elles incarnent le Canada aux yeux du monde entier.

D'une importance tout aussi grande, les lieux historiques nationaux du Canada témoignent des réalisations, des triomphes et des tragédies qui ont marqué de façon décisive l'histoire de notre pays. Eux aussi participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ils relatent la chronique de la détermination et de l'ingéniosité humaines qui ont façonné notre nation.

À Parcs Canada incombe la responsabilité de prendre soin, au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, de ces parcs nationaux et lieux

historiques nationaux inestimables. En outre, voilà un peu moins de deux ans, le Parlement a adopté une loi élargissant le mandat de Parcs Canada de manière à lui confier une responsabilité additionnelle, celle d'établir un réseau d'aires marines nationales de conservation, qui serait représentatif des océans Pacifique, Arctique et Atlantique, de même que des Grands Lacs.

La nouvelle loi énonce que les aires marines nationales de conservation seront « des aires marines représentatives qu'il faut à ce titre protéger et conserver en tant que telles pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de la population canadienne et mondiale ». Ces mots font écho à ceux qu'avait employés le Parlement, quelques années auparavant, pour confirmer le rôle des parcs nationaux : « Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés (...) de façon à rester intacts pour les générations futures. »

Parcs Canada ne pourra réussir à préserver au profit des générations futures ces trésors nationaux que si elle parvient à mobiliser les Canadiens et Canadiennes et que ceux-ci deviennent de plus en plus nombreux à

partager sa passion et sa détermination à protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Nous voulons tous que nos petits-enfants et arrière-petits-enfants puissent vivre l'expérience des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux comme la plupart d'entre nous avons pu le faire en grandissant, mais il est impossible pour Parcs Canada de réaliser cela à elle seule. Cela ne peut se faire sans un engagement réel de toute la population canadienne à protéger l'intégrité écologique de nos parcs nationaux et l'intégrité commémorative de nos lieux historiques nationaux. Nous devons déployer davantage d'efforts pour trouver des moyens de protéger la santé écologique de nos parcs tout en veillant à ce que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays et de tous les milieux puissent jouir « des avantages, des occasions d'apprentissage et du plaisir » que procure une visite dans un parc national ou un lieu historique national. La population canadienne toute entière doit sentir que nos aires patrimoniales font partie de ses droits les plus sacrés.

Notre responsabilité à l'égard des générations qui suivront exige que nous nous empressions d'assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'utilisation viable des aires marines nationales de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, car il s'agit là de l'héritage que nous leur léguerons. Nous pouvons y parvenir en suscitant la passion et l'engagement au moyen d'expériences d'apprentissage concrètes. Amenez un enfant visiter un parc national et vous en ferez instantanément un ardent défenseur des parcs et de l'intendance de l'environnement. Les gens protègent ce qu'ils apprécient et un contact avec la faune et la flore sauvage soulèvera bien davantage de passion que la seule lecture d'un livre sur la nature.

Se trouver à un endroit où des millions d'immigrants ont fait leurs premiers pas en sol canadien, découvrir un établissement viking ou visiter un vieux fort témoin de grandes batailles historiques peut susciter un engagement durable à protéger les lieux historiques de notre pays et renforcer bien davantage notre sentiment de fierté à l'égard du Canada.

Nous avons à Parcs Canada comme objectif pour la prochaine décennie de veiller à ce que nos programmes soient représentatifs du Canada et pertinents pour les Canadiens et Canadiennes.

De manière à atteindre cet objectif tout en assurant la protection et la mise en valeur de nos trésors nationaux, nous irons au-delà de la consultation et chercherons à engager les Canadiens et Canadiennes à titre de partenaires à part entière. Nous voulons les associer à nos démarches d'élaboration d'une vision et de gestion propres à chacun de nos parcs nationaux et lieux historiques nationaux existants, de même qu'à celles qui viseront la création de nouvelles aires patrimoniales nationales. Bien que cette notion semble simple, elle pose toute une série de défis car, si nous voulons véritablement mettre à contribution la population canadienne, il nous faudra partager notre leadership. Pour cela, nous devons nous donner une culture d'entreprise qui épouse pleinement l'engagement et le dialogue, tant à l'interne qu'avec l'extérieur, et permettre à toutes les opinions de s'exprimer et d'être entendues avec un esprit ouvert. Cela signifie également qu'il nous faudra veiller à ce que, au fur et à mesure que de plus en plus de Canadiens et Canadiennes participeront à la prise de décision, ces décisions soient guidées par un savoir scientifique, communautaire et traditionnel objectif et impartial.

Tout en cherchant à ce que la réflexion et les gestes de Parcs Canada soient davantage représentatifs du Canada et pertinents à sa population, nous devons nous efforcer d'établir ou d'élargir des partenariats fructueux et respectueux avec un plus grand nombre de Canadiens et de groupes de Canadiens. De solides relations bilatérales ne suffisent plus. Il faut maintenant viser de plus larges partenariats où le plus vaste éventail possible d'intérêts se retrouvent à la même table et collaborent ensemble.

Le gouvernement du Canada a confié à Parcs Canada le mandat de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années. Cela ne sera ni possible ni sage sans la participation, dès le début, d'un vaste éventail de gens.

Nous avons commencé à prendre les mesures nécessaires pour faire de cet objectif crucial une réalité. Au moment même où j'écris ces lignes, nous sommes presque arrivés à la conclusion d'une entente prévoyant la création d'une nouvelle aire marine nationale de conservation qui s'étendra sur plus de la moitié du lac Supérieur, en faisant probablement ainsi la plus grande étendue d'eau douce protégée au monde.

Cela n'aura été rendu possible qu'en mettant à contribution les villes, les municipalités et les villages dès le début du projet. Des députés, le gouvernement provincial, des peuples autochtones, des exploitants d'entreprise touristique, des écologistes, des universitaires, des flottes de pêche et un large échantillon représentatif de citoyens et citoyennes ont également été interpellés. Cette démarche d'équipe aura mené à une extraordinaire réalisation et suscité une volonté ferme de prendre part à l'intendance de l'aire marine nationale de conservation proposée.

Parcs Canada doit se faire une priorité incontournable de mobiliser et de faire participer les Canadiens et Canadiennes mais, pour cela, il nous faut bien comprendre la façon dont le Canada et sa population évoluent. En dépit de notre amour des grands espaces, le Canada apparaît maintenant comme l'un des pays les plus urbanisés au monde. En outre, le nombre de minorités visibles a quadruplé depuis vingt ans. Comment faut-il nous y prendre pour offrir à ces nouveaux Canadiens des expériences d'apprentissage enrichissantes dans nos parcs et lieux patrimoniaux ?

En 1966, l'âge médian des Canadiens s'établissait à 25,4 ans; or, trente-cinq ans plus tard, l'âge médian a grimpé à 37,6 ans et l'espérance de vie ne cesse de croître. Quelles modifications devons-nous apporter aux terrains de camping et aux autres services aux visiteurs pour être en mesure de répondre aux attentes des aînés, dont le nombre connaît une croissance rapide, tout en poursuivant nos objectifs de protection ?

Nous devons aussi prendre en compte l'importante contribution économique que génèrent les aires patrimoniales. Près du quart des Canadiens ont visité un parc national l'an dernier et 2,5 millions un lieu historique national, contribuant ainsi pour plus de 1,2 milliard \$ au produit intérieur brut du Canada. Pour de nombreuses collectivités, en particulier rurales et éloignées, les endroits patrimoniaux sont souvent le principal moteur économique. Nous devons travailler en partenariat avec ces collectivités afin de développer des stratégies de protection régionales tout en favorisant le tourisme viable.

Sur le plan de l'exploitation, Parcs Canada gère plus de 7 milliards \$ d'actifs – cela va d'écluses de canaux jusqu'à des édifices, des expositions et des monuments. Comme l'a indiqué la

vérificatrice générale dans son plus récent rapport, à peine 30 p. 100 de ces actifs sont en bon état. Nous allons deviser une stratégie à long terme pour surmonter ce défi avec succès.

L'équipe de Parcs Canada est composée de personnes extrêmement professionnelles et dévouées. Il n'en demeure cependant pas moins que l'Agence doit mieux refléter la diversité de la population canadienne. Les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir se retrouver dans notre organisation. Nous avons réalisé des progrès significatifs au cours des dernières années en ce qui a trait aux peuples autochtones. À l'heure actuelle, 8 p. 100 de notre effectif et 12 p. 100 de nos cadres sont autochtones. Nous devons atteindre des résultats semblables avec les Canadiens issus de minorités visibles et avec les Canadiens atteints d'un handicap. Nous n'en sommes certes pas encore rendus là. Lorsque j'étais tout jeune, j'ai pu constater le courant de recrutement visant à inclure des Canadiens-français comme moi dans la fonction publique. Cette leçon m'est restée alors que d'autres cherchent aujourd'hui à obtenir la place qui leur revient. Il serait inexcusable de ne pas prendre les mesures qui s'imposent.

### **La prochaine décennie – de sérieux défis et de grandes possibilités**

Un important et sérieux travail attend Parcs Canada et ses partenaires. Il s'agit d'une obligation envers les générations futures.

### **NOUVELLES AIRES PATRIMONIALES NATURELLES ET CULTURELLES**

L'expansion du réseau des parcs nationaux du Canada et la création du nouveau réseau des aires marines nationales de conservation du

Canada exigeront une bonne volonté considérable et une détermination inflexible à placer l'intérêt commun avant les intérêts personnels, peu importe la légitimité de ceux-ci. Des possibilités de protéger certaines aires représentatives de notre grand pays subsistent encore. Cependant, comme Canadiens et Canadiennes, il nous faudra agir au cours de la prochaine décennie, sans quoi ces possibilités pourraient bien disparaître à tout jamais. Nous sommes redevables à nos arrière-petits-enfants de faire preuve de leadership dans la protection du patrimoine naturel et culturel de notre pays en créant au Labrador, par exemple, un premier parc national du Canada.

Quant au réseau des lieux historiques nationaux du Canada, son expansion sera axée sur une plus grande reconnaissance des réalisations des femmes, des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des gens qui en sont issus. Depuis quelques mois, un nouvel effort de communication avec les organisations multiculturelles contribue à nous faire progresser, mais il faudra faire encore bien davantage au cours des dix prochaines années.

### **AMÉLIORER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET COMMÉMORATIVE**

Il est essentiel que la santé écologique de nos parcs, tant ceux qui existent déjà que les nouveaux, soit améliorée et que nos ressources culturelles soient protégées dans tous les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation. Cela ne peut se réaliser qu'en offrant à beaucoup plus de Canadiens et Canadiennes des occasions d'en apprendre davantage sur l'importance de leur histoire naturelle et culturelle. C'est également grâce au leadership environnemental démontré par nos partenaires et Parcs Canada que nous pourrons y parvenir.

Avec le concours d'un éventail de plus en plus large de Canadiens, nous allons élaborer un plan directeur visionnaire et pratique pour chacun des endroits patrimoniaux, qui en exposera les objectifs en matière d'intégrité écologique ou commémorative, d'expérience des visiteurs et d'éducation populaire. Nous nous donnerons les moyens de mesurer l'atteinte de ces objectifs et d'en faire rapport par le biais d'un programme crédible en sciences naturelles, culturelles et sociales. Nous mettrons à contribution nos partenaires pour déterminer quels projets de remise en état sont les plus importants. Ensemble, nous élaborerons des stratégies de mise en valeur du patrimoine et d'apprentissage clairement ciblées. Cela constitue d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux de notre campagne en vue d'améliorer l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative.

## **L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS ET L'ÉDUCATION POPULAIRE**

Inciter les Canadiens et Canadiennes à vivre personnellement l'expérience d'un parc national ou d'un lieu historique national ne s'arrête pas lorsqu'ils arrivent à l'entrée du parc ou du lieu historique. Leur instiller la passion s'accomplit également par un enseignement individualisé sur les lieux. Il importe de leur apprendre que les parcs nationaux abritent la moitié des espèces en voie de disparition au Canada. Il importe de leur apprendre que le Canada abrite 20 p. 100 des milieux sauvages de la planète. Il importe de leur apprendre comment les parcs nationaux contribuent à la qualité de l'air et à la propreté de l'eau. Au cours de la décennie qui vient, l'amélioration des services d'éducation populaire sera une priorité de Parcs Canada. À cette fin, nous augmenterons notre investissement dans les services d'éducation populaire, qui seront en outre bonifiés grâce à nos partenariats avec

l'industrie touristique et les organisations écologiques non gouvernementales.

## **L'ACCENT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES**

Une autre importante priorité des dix prochaines années sera de placer encore davantage l'accent sur les peuples autochtones. Les endroits témoins de l'histoire des peuples autochtones du Canada nous ramènent jusqu'à dix mille ans en arrière. En outre, il faut bien le reconnaître, nous serions incapables d'établir et de gérer la majorité des nouveaux parcs nationaux et des nouveaux lieux historiques nationaux sans leur concours enthousiaste et déterminé. Parcs Canada répondra à cet enthousiasme en travaillant étroitement avec les Autochtones aux niveaux local, régional et national. Je suis convaincu que les sages conseils des Aînés et des Chefs de tous les coins du pays nous aideront à poursuivre sur la voie du rétablissement et de l'apprentissage afin de veiller à ce que les voix et récits autochtones deviennent partie intégrante de tous les programmes de Parcs Canada.

## **L'ÉTAT DE NOS BIENS**

L'enjeu le plus crucial de Parcs Canada au plan de l'exploitation est sans doute également celui qui apparaît le moins excitant. Il nous faut en effet deviser une stratégie viable à long terme visant à assurer le bon état des actifs que nous confient les Canadiens et Canadiennes. Comme ailleurs au sein du gouvernement, nous procédons actuellement à la revue de nos dépenses. Nous examinons en outre les avis reçus lors de la Table ronde du ministre sur Parcs Canada, tenue tous les deux ans, où un large éventail de Canadiens et Canadiennes nous ont pressés d'agir en vue de protéger d'abord les actifs clés.

Tous à Parcs Canada comprennent que nous ne pouvons prendre le risque de perdre des pans entiers de l'histoire du Canada, ni manquer à notre devoir de protéger nos merveilleux trésors naturels. Nous procéderons à l'examen de tous nos actifs et déterminerons lesquels sont essentiels à la prestation de nos services à la population canadienne, tout en conservant à l'esprit la nécessité de financer de nouvelles installations adaptées aux besoins de cette population qui évolue. Nous examinerons de près, de concert avec un large éventail de partenaires, une stratégie révisée de la tarification en vertu de laquelle toute augmentation éventuelle des tarifs serait entièrement versée à la remise en état de nos installations. Nous allons aussi solliciter l'avis des Canadiens et Canadiennes à l'égard des différentes avenues de financement qui s'offrent à Parcs Canada.

### L'INITIATIVE DES ENDROITS HISTORIQUES

Les endroits qui ont marqué l'histoire du Canada peuvent revêtir différentes formes. Il peut s'agir d'un édifice, d'un champ de bataille, de l'épave d'un navire, d'un parc, d'un site autochtone sacré, d'un pont, d'une maison, d'un lieu de sépulture, d'une gare de chemin de fer, d'un quartier urbain complet, de ruines, d'une école, d'un canal, d'un palais de justice, d'un théâtre ou, encore, d'un marché. Or, au cours de la dernière génération, le Canada a perdu 20 p. 100 de cette trame historique. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada a lancé une vaste série de consultations sur les meilleurs moyens de préserver et de commémorer les endroits historiques de notre pays. Cette initiative a suscité une collaboration et une bonne volonté extraordinaires de la part des provinces et territoires, des municipalités, des peuples autochtones, des députés, des autres élus, des experts et des bénévoles du

secteur patrimonial, des archéologues, des urbanistes et d'une pléiade d'autres Canadiens et Canadiennes.

Ces consultations ont permis de dégager une stratégie exhaustive – l'Initiative des endroits historiques. Il s'agit de la plus importante initiative de conservation dans l'histoire du Canada. Au nom du gouvernement canadien, Parcs Canada continuera d'oeuvrer avec les provinces et territoires, la Fédération canadienne des municipalités, la Fondation Héritage Canada et tous ses autres partenaires à l'élaboration des instruments et programmes nécessaires afin d'assurer la participation de toute la population canadienne à la protection des endroits historiques de notre pays. Déjà, cette coopération a donné lieu à d'importants progrès dans l'établissement du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux en direct. Ce Répertoire facilitera l'accès à de l'information sur près de 20 000 lieux historiques. Nous avons également accompli des progrès marqués en matière d'élaboration de normes et de lignes directrices pour la conservation au Canada, de consultation des communautés autochtones, ainsi que d'adoption d'une culture « patrimoine d'abord » au sein des ministères et organismes fédéraux. Atteindre les objectifs visés par l'Initiative des endroits historiques exigera des années de dévouement collectif et l'action concertée des Canadiens et Canadiennes pour honorer et sauvegarder les endroits historiques qui ont façonné le destin de notre pays et forgé l'identité canadienne.

### LES GENS DE PARCS CANADA

Je suis vraiment heureux de faire partie d'une équipe qui joue un rôle aussi important dans la protection et la mise en valeur des merveilles d'un pays qui abrite le quart des zones humides et des forêts boréales de la planète, le plus long littoral au monde et 9 p. 100 des eaux douces du globe; d'un pays dont

l'histoire a été tissée par des femmes et des hommes issus de plus de 200 horizons ethniques, du premier pays au monde à se proclamer officiellement multiculturel. Il ne fait cependant aucun doute que mon plus grand plaisir émane de l'énergie et de la vitalité personnelle et collective des gens qui travaillent à Parcs Canada.

Au cours des récentes années, l'équipe de Parcs Canada a dû faire face à d'importants changements législatifs, réglementaires, écologiques et administratifs. Notre équipe s'en est tirée avec distinction. Je suis profondément reconnaissant aux employés de Parcs Canada pour la façon dont ils ont épousé ce profond besoin de changement et d'innovation.

Dans le présent plan, mon premier après une année complète à titre de directeur général de l'Agence, j'en appelle à toutes les employées et à tous les employés de Parcs Canada afin qu'ils renouvellent avec moi leur engagement et leur implication auprès des Canadiens et Canadiennes, des dirigeants élus jusqu'aux bénévoles. Si le passé s'avère garant de l'avenir, je sais que nous réussissons.

Au cours des prochaines années, plusieurs parmi les employés les plus enthousiastes, passionnés et professionnels de Parcs Canada prendront leur retraite. Alors que nous

chercherons à constituer une relève qui se voudra le reflet et l'incarnation du nouveau Canada, je souhaite que nous puissions nous inspirer de ces Canadiens et Canadiennes ayant démontré autant de compétence, de professionnalisme et d'amour des grands espaces, des lieux et de l'histoire qui définissent le Canada.

J'aimerais conclure en vous lançant un défi. Que vous soyez une ou un employé de Parcs Canada, une ou un exploitant d'entreprise à l'intérieur ou autour d'une aire patrimoniale, membre d'une organisation non gouvernementale ou une ou un Canadien intéressé, je vous convie à considérer les objectifs visés par Parcs Canada et à vous associer à notre démarche. En partageant ensemble la passion et la force des idées qui nous animent, nous pourrions continuer à faire preuve de leadership international dans la gestion des aires protégées et léguer ces trésors nationaux en meilleur état aux générations qui nous suivront.

Le directeur général de l'Agence,



Alan Latourelle  
Agence Parcs Canada



# CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION

---

Ce chapitre dresse un portrait du travail qu'accomplit Parcs Canada en vue de s'acquitter de son mandat. On y trouvera un sommaire du fondement législatif, de la structure organisationnelle, du budget, des principaux programmes, des partenariats importants, du cadre d'exploitation et des grands défis, du modèle de planification corporative et des objectifs globaux de l'Agence.

## FONDEMENT LÉGISLATIF DE PARCS CANADA

En 1998, le Parlement a adopté la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, une loi ayant eu pour effet de retrancher Parcs Canada de l'égide du ministère du Patrimoine canadien, où elle avait jusqu'à lors constitué un programme, pour en faire une agence distincte du gouvernement du Canada. Puis, en 2000, le Parlement entérinait la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, modernisant ainsi le rôle historique de Parcs Canada et faisant de l'intégrité écologique sa priorité première. Enfin, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, adoptée en 2002, prévoit la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatif des océans et des Grands Lacs du pays.

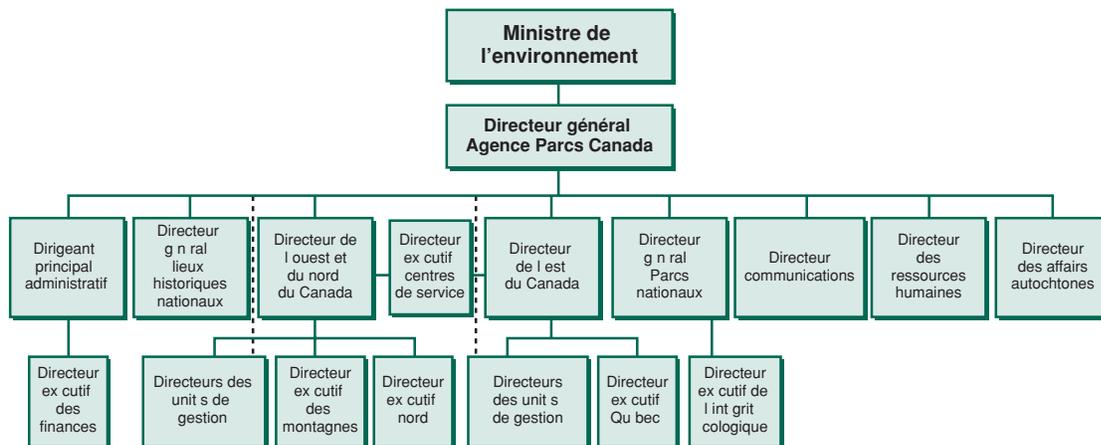
## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En décembre 2003, le Premier ministre a confié au ministre de l'Environnement la responsabilité des orientations générales de Parcs Canada et l'a rendu imputable de l'Agence devant le Parlement. Auparavant, cette responsabilité et cette imputabilité relevaient de la ministre du Patrimoine canadien.

Le Conseil exécutif de Parcs Canada, composé du directeur général de l'Agence et des autres cadres supérieurs apparaissant à l'organigramme, fixe les priorités de l'Agence. Le directeur général de l'Agence relève directement du ministre de l'Environnement.

La prestation des programmes, y compris les services dispensés sur place aux visiteurs, incombe aux 32 unités de gestion de Parcs Canada. Ces dernières sont des regroupements de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation généralement situés à proximité les uns des autres. Il y a également quatre centres de services qui appuient l'organisation dans divers domaines professionnels et techniques, dont la biologie et l'histoire.

## Organigramme



## PROGRAMMES NATIONAUX

Le premier parc national du Canada – Banff – fut créé en 1885. Puis, en 1912, le Canada établissait le premier service des parcs nationaux au monde. Aujourd’hui, Parcs Canada administre trois grands programmes : le Programme des parcs nationaux, le Programme des lieux historiques nationaux et le Programme des aires marines nationales de conservation. Depuis cette année, Parcs Canada assume aussi la gestion de la participation fédérale à l’importante Initiative des endroits historiques. Elle est en outre responsable de la direction ou de la coordination du programme des lieux de sépulture des anciens premiers ministres, du programme des édifices fédéraux du patrimoine, des gares ferroviaires patrimoniales, des rivières du patrimoine et du programme fédéral d’archéologie, de même que des Réserves de la biosphère de l’UNESCO.

## OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Parcs Canada dirige la mise en œuvre des obligations canadiennes relatives à la Convention du patrimoine mondial, aux aires protégées de la Convention sur la diversité biologique et aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la conservation du patrimoine. En ce qui a trait à la Convention du patrimoine mondial, Parcs Canada collabore avec les autres paliers de gouvernement, les représentants des Autochtones et d’autres organisations afin d’identifier d’éventuels sites du patrimoine mondial au Canada et de préparer le premier rapport périodique faisant état de la condition des treize sites du patrimoine mondial canadiens existants et des défis auxquels ils sont confrontés.

## PARTENAIRES DE PARCS CANADA

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* prévoit la convocation par le ministre au moins tous les deux ans d'une table ronde des personnes intéressées aux questions dont l'Agence est responsable. La Table ronde du ministre sur Parcs Canada rassemble un vaste éventail de personnes qui se passionnent pour les aires patrimoniales protégées du Canada. Elle constitue pour l'Agence une occasion unique d'entendre les gens s'exprimer sur les moyens de renforcer ses priorités et de les mettre en oeuvre. Le ministre a l'obligation de faire publiquement rapport des mesures prises en réponse aux recommandations de la Table ronde. La prochaine rencontre aura lieu au plus tard en mars 2005.

Comme le mentionne le directeur général de l'Agence dans son message, Parcs Canada veut aller au-delà de la consultation avec la Table ronde tous les deux ans pour parvenir à la mobilisation d'un large échantillon de Canadiens et Canadiennes à titre de partenaires à part entière dans l'établissement de la vision et dans la gestion de tous les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation,

existants ou nouveaux. Les Canadiens et Canadiennes se passionnent pour leur patrimoine naturel et culturel. Parcs Canada travaille activement à élargir ses partenariats et ses efforts de diffusion externe, à la fois parce que cette démarche est voulue par les parlementaires et le public, et parce qu'elle est le moyen le plus efficace de s'acquitter de son mandat. Parcs Canada ne réussira à préserver les trésors nationaux du Canada au profit des générations futures que si elle réussit à amener de plus en plus de Canadiens et Canadiennes à apprécier, à faire l'expérience, à protéger et à mettre en valeur ces richesses. Le présent plan d'entreprise est entièrement fondé sur la prémisse voulant que Parcs Canada ait la volonté de partager son leadership si elle veut réaliser le plein mandat que le Parlement lui a confié. Les stratégies décrites dans le présent document pourront en conséquence être améliorées par les conseils d'un nombre sans cesse croissant de partenaires.

## BUDGET DE L'AGENCE

Pour la période de planification couverte par le présent plan, les prévisions budgétaires de Parcs Canada s'énoncent comme suit :

### Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) (en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
519 112 \$*	<b>469 538 \$</b>	485 442 \$	506 459 \$	501 459 \$	492 459 \$
4 000 ETP	<b>4 020 ETP</b>	4 040 ETP	4 040 ETP	4 040 ETP	4 040 ETP

\*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

## CADRE D'EXPLOITATION

Parcs Canada exécute ses programmes et offre ses services dans un contexte complexe en constante évolution. Pour rester à la hauteur des attentes de ses visiteurs et garder la confiance des intervenants, l'Agence doit cerner précisément les risques et les défis auxquels elle doit faire face et les relever en organisant en conséquence ses priorités et ses investissements. La présente section résume les principaux aspects du cadre d'exploitation de Parcs Canada.

**1. Protection des aires patrimoniales.** Au cours de la dernière décennie, les rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées ont mis en lumière les facteurs de stress qui affectent la santé écologique de plusieurs de nos parcs nationaux. La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada confirmait en mars 2000, la perte progressive de la biodiversité indigène et des habitats et soulignait les menaces contre les écosystèmes des parcs telles les espèces envahissantes. Les Canadiens ont toujours reconnu que la protection du patrimoine naturel dans les parcs nationaux est de première importance. Il faut donc mettre en place des mesures immédiates, comme la surveillance et le signalement de l'état de santé des parcs, ainsi qu'une stratégie scientifique à long terme pour relever l'énorme défi constitué par le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique et offrir aux visiteurs des générations actuelles et futures une expérience et un apprentissage de très grande qualité.

Comme l'a relevé la vérificatrice générale dans son plus récent rapport, le patrimoine bâti du Canada est menacé. En une seule génération, 20 p. 100 cent des édifices du patrimoine canadien ont été perdus et les

### Défis de Parcs Canada

- Protection des aires patrimoniales
- Engagements du gouvernement
- Réfection des infrastructures
- Solides relations avec les Autochtones
- Meilleur soutien du public
- Adaptation aux changements démographiques
- Pressions du marché touristique

deux tiers des actifs culturels de Parcs Canada sont dans un état passable ou mauvais. Une fois perdues, ces ressources sont irremplaçables. Parcs Canada doit surveiller de près l'état des ressources qu'elle gère. Cette information est importante pour cerner les besoins urgents qui s'imposent en matière de gestion des aires patrimoniales protégées, d'établissement des priorités des stratégies durables de prévention et d'offre aux visiteurs des générations actuelles et futures d'expériences et de services d'éducation populaire de très grande qualité.

**2. Engagements du gouvernement.** En octobre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé un plan d'action prévoyant la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, ainsi que l'agrandissement de trois parcs nationaux existants d'ici la fin de 2008. Le gouvernement a également annoncé des fonds supplémentaires pour maintenir et améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada existants, ainsi que des initiatives pour appuyer la protection du patrimoine architectural. Les fonds nécessaires à la réalisation d'une large portion des initiatives décrites dans ces annonces ont été prévus au budget 2003. Ces argents supplémentaires serviront

à financer une partie importante des projets de Parcs Canada pendant les trois à cinq années à venir :

- **Parcs nationaux.** Parcs Canada a identifié 39 régions terrestres du Canada. Le but de l'Agence consiste à faire en sorte que chacune de ces régions soit représentée par au moins un parc national du Canada. Les tâches de planification conjointe, d'élaboration des ententes relatives à l'établissement des parcs, d'acquisition des terres et d'exploitation subséquente des dix nouveaux parcs nationaux constitueront une opération de grande envergure pour Parcs Canada. Cent mille kilomètres carrés supplémentaires d'aires de nature sauvage et naturelle viendront s'ajouter au réseau des parcs nationaux, ce qui en augmentera la taille de 50 p. 100. Ces nouveaux parcs auront d'importantes retombées économiques pour les collectivités rurales, autochtones et du Nord.
- **Aires marines nationales de conservation.** Parcs Canada a identifié 29 régions marines différentes au Canada. L'objectif du gouvernement est d'en arriver éventuellement à créer une aire marine nationale de conservation dans chacune de ces régions. Le principe directeur de ces nouvelles aires marines de conservation est l'utilisation écologique viable. Les zones actuellement sélectionnées offriront une protection à quelque 15 000 kilomètres carrés supplémentaires d'aires marines, dont probablement la plus grande aire d'eau douce protégée au monde.

Lorsque les nouveaux parcs nationaux et nouvelles aires marines nationales de conservation auront été créés, la superficie totale des terres et des eaux

protégées par Parcs Canada avoisinera les 360 000 kilomètres carrés.

- **Mesures incitatives visant la conservation du patrimoine.** Le budget 2003 a alloué 30 millions de dollars sur quatre ans à la création et à la gestion du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Ce programme forme une composante intégrale de l'Initiative des endroits historiques.
  - **Intégrité écologique.** Le budget 2003 a alloué 75 millions de dollars sur cinq ans à l'amélioration de la santé écologique des 41 parcs nationaux du Canada existants, de même que 25 millions de dollars à titre récurrent. Ces octrois de fonds s'inscrivent dans la continuité de la réponse du Gouvernement aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Parcs Canada s'assurera qu'elle dispose de la capacité, des instruments et des partenariats nécessaires pour atteindre cet objectif vital que constitue l'intégrité écologique. Le budget a en outre prévu près de 30 millions de dollars afin que Parcs Canada puisse assumer la responsabilité corollaire de protéger les espèces menacées.
- 3. Réfection des infrastructures.** Parcs Canada possède dans ses 41 parcs nationaux et 149 lieux historiques nationaux des actifs contemporains et culturels d'une valeur de près de 7 milliards de dollars. Plusieurs lieux historiques nationaux du Canada sont sévèrement menacés par la détérioration due à l'âge et à d'autres facteurs. Près des deux tiers des installations des parcs nationaux à travers le pays ont besoin de réparations. Parcs Canada travaille à l'interne comme à

l'externe en vue d'élaborer les meilleures initiatives de services, de tarification, de financement et de gestion pour relever ces défis importants. Dans la même veine, l'Agence examine également la prestation de ses services. Elle propose en outre une nouvelle stratégie de tarification pluriannuelle et a obtenu une somme ponctuelle pour ses besoins de réfection les plus urgents. Le principal défi de la prochaine période de planification sera d'identifier les installations et les actifs à graduellement éliminer et de continuer à oeuvrer avec les organismes centraux du gouvernement afin de trouver une solution durable à la préservation, à la remise en état et à la protection de ceux qui demeureront en inventaire. à moins qu'une solution ne soit trouvée rapidement, la détérioration de ces actifs entraînera inéluctablement la fermeture d'installations ou la perte à tout jamais de ces trésors nationaux.

- 4. Relations avec les Autochtones.** La création et la préservation d'un très grand nombre d'aires patrimoniales ne sont rendues possibles que grâce au leadership et aux partenariats actifs des collectivités autochtones. Les employés de Parcs Canada apprécient grandement cette collaboration mais le grand public ne la juge peut-être pas à sa juste valeur. Ainsi qu'il en est fait mention à maintes reprises dans le présent plan d'entreprise, le succès de Parcs Canada dans l'exécution de son mandat dépend de relations solides et empreintes de confiance avec les collectivités autochtones.
- 5. Appui du public.** De récents sondages ont montré qu'environ le quart de la population canadienne a visité un parc national au cours de la dernière année et 8 p. 100 ont visité un lieu historique national. Des sondages précédents ont souligné le solide

appui des Canadiens et Canadiennes pour les réseaux nationaux d'aires naturelles et culturelles protégées. Toutefois, un sondage d'Environics réalisé en 2003 suggère que l'importance qu'accordent les Canadiens et Canadiennes à nos lieux historiques nationaux par rapport à d'autres symboles n'est plus aussi élevée qu'en 2000. Un large segment de la population canadienne ignore que Parcs Canada assume l'intendance du patrimoine naturel et culturel de la nation, mais ceux et celles qui connaissent l'Agence sont d'avis qu'elle accomplit un excellent travail de protection. Ces résultats viennent étayer le fait que Parcs Canada doit mobiliser de plus en plus de Canadiens dans l'établissement d'une vision et la planification des aires nationales protégées du Canada.

- 6. Démographie.** Les données du recensement publiées en 2003 révèlent que le Canada s'urbanise et que l'immigration tend à augmenter la diversité ethnique dans les grandes villes. Selon Statistique Canada, il y a vingt ans, la zone de recensement de Toronto comptait 405 000 citoyens appartenant aux minorités visibles; aujourd'hui, elle en compte plus de 1,7 million. Le taux d'immigration per capita du Canada est le double de celui des États-Unis. L'âge moyen des Canadiens a également connu une augmentation considérable au cours des dernières décennies. Pour Parcs Canada, il importe que les Canadiens et Canadiennes, tant les nouveaux que ceux de souche, perçoivent les parcs nationaux et lieux historiques nationaux comme de véritables trésors nationaux qu'il faut protéger et les considèrent comme des destinations de choix qui répondent à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs intérêts en matière d'apprentissage par le biais d'expériences.

7. **Tourisme.** Les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada sont le théâtre d'une moyenne de 26 millions de visites chaque année. Ces visites génèrent des retombées économiques qui contribuent pour quelque 1,2 milliard de dollars au produit intérieur brut du Canada et l'équivalent de 38 000 emplois directs à temps plein. L'industrie touristique mondiale a, depuis le 11 septembre 2001, été fortement ébranlée en raison des conditions économiques et des préoccupations du public à l'égard du terrorisme et de la sécurité des déplacements. Plus récemment, la crainte éprouvée partout dans le monde face au SRAS, la valeur accrue du dollar canadien et les incendies dans l'Ouest du Canada ont profondément affecté l'industrie touristique canadienne. Heureusement, des indicateurs économiques positifs comme la relance de l'économie américaine, la forte confiance fondamentale des consommateurs et la reprise des investissements des entreprises permettent d'afficher un certain optimisme quant à une meilleure croissance du PIB en 2004. Les prévisions touristiques restent prudemment optimistes, alors que les partenaires touristiques de Parcs Canada de tous les coins du pays semblent entrevoir une reprise dans les années qui viennent. Au cours de la présente période de planification, le défi de Parcs Canada consistera à poursuivre son travail avec ses partenaires du secteur touristique pour faire du tourisme viable la pierre d'assise de leur succès.

## **MODÈLE DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE**

Le présent plan présente pour les cinq années qu'il couvre les objectifs stratégiques énoncés au cadre de planification stratégique illustré à la page 15. Il traite aussi des attentes en matière de rendement, lesquelles offrent des repères permettant de mesurer les résultats atteints dans la poursuite des objectifs à long terme de l'Agence et de ceux de ce plan quinquennal. Peut-être plus important encore, les chapitres suivants dévoilent les stratégies qu'entend emprunter Parcs Canada au cours des cinq prochaines années pour répondre aux attentes en matière de rendement et pour atteindre les résultats prévus au plan d'entreprise et ses objectifs à long terme. Il faut souligner que le présent plan d'entreprise pourra, au cours des années qui viennent, être enrichi par les conseils des parlementaires et le travail des partenaires avec lesquels collabore l'Agence.

Les chapitres qui suivent décrivent comment l'Agence relèvera les nombreux défis auxquels l'expose la nature de son environnement opérationnel.

## Cadre de planification stratégique

### Notre mandat

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

Gamme de services	I Intendance des endroits du patrimoine national			II Utilisation et appréciation par les Canadiens et Canadiennes			III Services de l'Agence	
	1. Création des endroits patrimoniaux nationaux	2. Protection des ressources patrimoniales	3. Mise en valeur du patrimoine	4. Services aux visiteurs	5. Lotissements urbains	6. Routes de transit	7. Gestion de Parcs Canada	8. Gestion des ressources humaines
Objectifs stratégiques	Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter toutes les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Améliorer le fonctionnement des écosystèmes en maintenant l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux de façon à ce que les ressources d'importance nationale ne soient pas mises en péril, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs et les lieux historiques nationaux conformément aux principes de la valeur, de l'intérêt du public, de la compréhension, du respect et de l'intégrité.	Sensibiliser et promouvoir la compréhension, l'appréciation et un sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.	Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent de jouir et d'apprécier les aires patrimoniales.	Assurer une gouvernance efficace et une administration efficiente aux collectivités de parcs qui en fassent des modèles de viabilité.	Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui minimisent les incidences écologiques.	Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en plaçant un accent plus particulier sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Gérer les ressources humaines de sorte que l'effectif de Parcs Canada soit qualifié, représentatif de la population canadienne, et qu'il jouisse d'un milieu de travail positif et productif.

**Notre rôle :** *Nous sommes des gardiens, des guides, des partenaires et des conteurs.*

**Notre engagement :** *Protéger, faire découvrir, commémorer et servir*



# Carte du réseau des lieux historiques nationaux



Parcs Canada Parks Canada

Canada

## Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

### Terres-Neuve et Labrador

1. Cap-Spear
2. Signal Hill
3. Collège-Hawthorne
4. Castle Hill
5. Etablissement-Ryan
6. L'Anse aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Mission-de-Hopedale
10. Forteresse-de-Louisbourg
11. Marconi
12. Fort-de-l'Île-Grassy
13. Îles-Canso
14. Canal-de-St. Peter
15. St. Peter
16. Alexander-Graham-Bell
17. Fort-McNab
18. Île-Georges
19. Citadelle-d'Halifax
20. Tour-Prince-de-Galles
21. Redoute-York
22. Fort-Edward
23. Grand-Pré
24. Kejimikujik
25. Fort-Anne
26. Fort-Scots
27. Fort-Royal
28. Etablissement-Melanson

### Île-du-Prince-Édouard

29. Fort-la-Joye-Fort-Amherst
30. Antigonish
31. Province House
32. Hôtel-Dalvay-by-the-Sea

### Nouveau-Brunswick

33. Fort-Gaspereaux
34. Fort-Boussillon
35. Cote-St-James
36. Monument-Lefebvre
37. Beauséjour
38. Construction-Navale-à-Francis-Beaubears
39. Tour-Martello-de-Carleton
40. Blockhaus-de-St. Andrews

### Québec

41. Bataille-de-la-Ristigouche
42. Phare-de-Pointe-au-Père
43. Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Îlandais
44. Fort-de-Lévis
45. Forts-et-Châteaux-Saint-Louis
46. Carré-Brebeuf
47. Fortifications-de-Québec
48. Maison-Mailou

### Québec (suite)

49. Cercle-de-la-Garnison-de-Québec
50. Parc-Montmorency
51. Louis-S. St-Laurent
52. Forges-du-Saint-Maurice
53. Canal-de-Saint-Ors
54. Canal-de-Chambly
55. Fort-Chambly
56. Fort-Lennox
57. Commerce-de-la-Fourrière-à-Lachine
58. Canal-de-Lachine
59. Louis-Joseph-Papineau
60. Sir-George-Etienne-Cartier
61. Bataille-de-la-Châteauguay
62. Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue
63. Sir-Wilfrid-Laurier
64. Coteau-du-Lac
65. Casernes-de-Carillon
66. Canal-de-Carillon
67. Manoir-Papineau
68. Fort-Témiscamingue

### Ontario

69. Cairn-de-Glenagry
70. Maison-de-Sir-John-Johnson
71. Maison-Inverarden
72. Bataille-du-Moulin-à-Vent
73. Fort-Wellington
74. Maison-Laurier
75. Canal-Rideau
76. Blockhaus-de-Merrickville
77. Villa-Bellevue
78. Tour-Murphy
79. Tour-Shoal
80. Tour-Catcart
81. Fort-Henry
82. Vieux-Navigable-Trent-Severn
83. Écluse-Ascenseur-de-Peterborough
84. Barrages-de-Pêche-Mnjikaning
85. N.C.S.M. Huron
86. Île-Navy
87. Hautsurs-de-Queenston
88. Casernes-de-Butler
89. Fort-George
90. Fort-Mississauga
91. Phare-de-la-Pointe-Mississauga
92. Champ-de-bataille-du-Fort-George
93. Maison-Commemorative-Bethune
94. Mission-Saint-Louis
95. Woodliffe
96. Remblais-de-Southwood
97. Phare-de-la-Pointe-Clark
98. Fort-Malden
99. Phare-de-l'Île-Bois-Blanc
100. Fort-St. Joseph
101. Canal-de-Saint-St. Marie

### Manitoba

102. York Factory
103. Fort-Prince-de-Galles
104. Lower Fort Garry
105. Presbytère-St. Andrew's
106. La Fourche
107. Maison-Réal
108. Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding
109. Monticules-Linéaires

### Saskatchewan

110. Fort-Espérance
111. Fort-Pelly
112. Fort-Livingstone
113. Homestead-Motherwell
114. Batoche
115. Bataille-de-Fish Creek
116. Fort-Battleford
117. Frenchman Butte
118. Fort-Walsh

### Alberta

119. Lac-La Grenouille
120. Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
121. Ranch-Bar U
122. Rocky Mountain House
123. Auberge-de-Ski-Skoki
124. Cave and Basin
125. Ciel-Horvath
126. Musée-du-Parc-Banff
127. Refuge-du-Col-Abbot
128. Station-d'Etude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur
129. Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
130. Col-Abnukwa
131. Col-Yellowhead
132. Jasper House
133. Henry House

### Colombie-Britannique

134. Col-Kicking Horse
135. Salton-de-Thieses-Chutes-Twin
136. Col-Rogers
137. Fort-Langley
138. Parc-Stanley
139. Gulf of Georgia Cannery
140. Phare-de-Figard
141. Fort-Rodd Hill
142. Fort-St. James
143. Fort-Kiwanga
144. Nan Selms
145. Puits-Chilkoot

### Territoire du Yukon

146. S.S. Klondike
147. Drugges-Numéro-Quatre
148. Complexe-Historique-de-Dawson
149. S.S. Keno

mars 2004



# CHAPITRE 2 : OBJECTIFS, STRATÉGIES ET ATTENTES

**L**e présent chapitre décrit les trois gammes d'affaires et les huit gammes de services, ainsi que les principales activités de Parcs Canada pour les cinq prochaines années.

## **GAMME D'AFFAIRES I : INTENDANCE DES ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL**

Les objectifs de Parcs Canada à l'égard de l'intendance des endroits patrimoniaux nationaux sont : la protection et la mise en valeur des endroits patrimoniaux nationaux; l'avènement d'une meilleure compréhension

et d'un plus grand respect de ces symboles nationaux; faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes reconnaissent et apprécient les endroits patrimoniaux nationaux comme étant des éléments déterminants de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au pays; et faire preuve de leadership en encourageant le partenariat en matière de protection et de mise en valeur des endroits patrimoniaux.

Cette gamme d'affaires comporte trois gammes de services :

1. Création des endroits patrimoniaux nationaux
2. Protection des ressources patrimoniales
3. Mise en valeur du patrimoine

### **Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) (en milliers de dollars)**

<b>Prévision des dépenses 2003-2004</b>	<b>Dépenses prévues 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues 2006-2007</b>	<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>	<b>Dépenses prévues 2008-2009</b>
265 951 \$*	<b>245 168 \$</b>	244 478 \$	254 781 \$	254 781 \$	254 781 \$
2 130 ETP	<b>2 150 ETP</b>	2 160 ETP	2 160 ETP	2 160 ETP	2 160 ETP

\*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

## GAMME DE SERVICES 1 : CRÉATION DES ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX

### Description

Cette gamme de services consiste à créer des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Ce processus comprend l'identification d'aires candidates, l'élaboration des études de faisabilité, la mise à contribution et le soutien dès le début des partenaires, l'obtention de l'approbation ministérielle ou du Parlement et la création officielle de nouveaux endroits patrimoniaux.

### Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
1. Créer des parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	1. Que 34 des 39 régions terrestres et 8 des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.
2. Achever ou élargir certains parcs existants.	2. Élargir trois parcs nationaux et augmenter la proportion du territoire possédé dans trois parcs nationaux inachevés d'ici mars 2008.
3. Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	3. Choisir et désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 désignations en moyenne par année devraient commémorer l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.
4. Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares de chemin de fer, lieux de sépultures des PM, Sites du patrimoine mondial, Réserves de la biosphère).	4. Apposer une plaque commémorative à l'égard de 30 désignations en moyenne par année. 5. Atteindre les objectifs en termes d'inscriptions ou de désignations des autres programmes patrimoniaux.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

L'Agence utilisera quatre stratégies clés pour cette gamme de services.

#### 1. Création de nouveaux parcs nationaux

Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec des partenaires afin de respecter l'engagement du gouvernement de créer dix nouveaux parcs nationaux d'ici avril 2008. Des terres seront aussi ajoutées pour élargir des parcs nationaux existants au moyen d'ententes avec différents partenaires (des Lacs-Waterton, Tuktut Nogait et Nahanni). De plus, Parcs

Canada continuera d'ajouter des terres aux parcs nationaux inachevés conformément à leur entente de création (de la Péninsule-Bruce, des Prairies et des Îles-Gulf).

Le Plan budgétaire 2003 fournissait à Parcs Canada des fonds de l'ordre de 144 millions de dollars sur une période de cinq ans pour faire avancer les engagements du gouvernement, ainsi que des fonds courants de 29 millions de dollars par année pour exploiter les nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation. Ce financement permettra de faire des progrès dans plusieurs régions du pays, mais ne permettra pas la pleine mise en

oeuvre du programme. Parcs Canada tentera par tous les moyens possibles de respecter complètement l'engagement du gouvernement.

Des ententes ont été signées récemment pour deux nouveaux parcs nationaux, le parc national du Canada Ukkusiksalik à la baie Wager au Nunavut et la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf en Colombie-Britannique. Parcs Canada prendra les mesures formelles nécessaires pour porter ces deux parcs sur la liste établie en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Le plan d'expansion du gouvernement repose sur des efforts constants visant à représenter chacune des 39 régions naturelles qu'a identifiées Parcs Canada à travers le pays par au moins un parc national et ainsi parachever le réseau des parcs nationaux du Canada. Chaque région a ses caractéristiques propres: géologie, topographie, flore et faune. À ce jour, 27 de ces régions naturelles sont représentées dans le réseau des parcs nationaux du Canada.

Outre les deux nouveaux parcs nationaux pour lesquels des ententes ont déjà été signées, Parcs Canada continuera de travailler avec ses partenaires pour concrétiser la création des six parcs nationaux suivants :

- **Monts Torngat** au Labrador (négociations en cours): Parcs Canada travaillera à l'achèvement de l'entente sur les transferts de terres avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, à la signature d'une Entente sur les répercussions et les avantages lorsque l'entente définitive sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador sera ratifiée par le Parlement et à la consultation de nos partenaires les Inuits du Nunavik en 2004-2005;
- **Basses-terres** du Manitoba (début des négociations en 2004): Parcs Canada travaillera avec le gouvernement du Manitoba pour élaborer une entente relative à l'établissement d'un parc d'ici mars 2006 et tentera d'impliquer pleinement et d'entrée de jeu les Autochtones et les collectivités locales dans ces négociations;
- **Île Bathurst** au Nunavut (début des négociations en 2004) : Parcs Canada approchera les Inuits afin d'ouvrir les négociations sur une entente relative à l'établissement d'un parc d'ici mars 2005. Ces négociations seront guidées par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut;
- **Monts Mealy** au Labrador (étude de faisabilité en cours): Parcs Canada travaillera avec de nombreux partenaires afin d'achever l'étude de faisabilité d'un parc actuellement en cours et les consultations publiques pour élaborer une entente relative à l'établissement d'un parc d'ici mars 2007. Parcs Canada travaillera aussi à créer ce parc national par le biais du processus des revendications territoriales du gouvernement dans cette région;
- **Bras est du Grand lac des Esclaves** dans les Territoires du Nord-Ouest (début de l'étude de faisabilité en 2003): Parcs Canada continuera de travailler avec la collectivité de Lutsel K'e et par le biais du Processus Akaicho pour la création de ce parc national;
- **Sud de la vallée de l'Okanagan – Similkameen** en Colombie-Britannique: l'étude de faisabilité entreprise avec une variété de partenaires, dont le gouvernement de la Colombie-Britannique, se fera selon les conditions du protocole d'entente signé par le Canada et la Colombie-Britannique en octobre 2003.

Parcs Canada identifiera d'ici mars 2005 des sites candidats pour les deux derniers parcs nationaux prévus au Plan d'action. Ils seront situés dans la région naturelle des plateaux et montagnes intérieurs du Nord, au Yukon et en Colombie-Britannique, de même que dans la région naturelle précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs, en Ontario.

Parcs Canada continuera de collaborer avec ses partenaires pour parachever certains parcs nationaux par l'ajout de terres adjacentes :

- **réserve de parc national du Canada Nahanni** (Territoires du Nord-Ouest): le travail d'expansion des limites de la réserve de parc national s'alignera sur le protocole d'entente signé en 2003 par Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho et sera achevé d'ici mars 2007;
- **parc national du Canada Tuktu Nogait** (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut): Parcs Canada collaborera avec les Sahtus et les Inuits pour accroître l'étendue de ce parc national, guidé en cela par les accords sur les revendications territoriales qu'elle a signés avec chaque groupe autochtone;
- **parc national du Canada des Lacs-Waterton** (Alberta): Parcs Canada travaillera à élargir les limites de ce parc en recherchant la collaboration du gouvernement de Colombie-Britannique.

Parcs Canada continuera d'acquérir des terres afin de compléter trois parcs nationaux inachevés – PNC de la Péninsule-Bruce, PNC des Prairies et RPNC des Îles-Gulf. Ces trois parcs disposent d'ententes de création d'un parc qui prévoient et guident l'acquisition de terrains.

## 2. Création de nouvelles aires marines nationales de conservation

Dans son annonce à l'effet que le Canada créerait cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, le gouvernement a identifié trois sites prioritaires : Gwaii Haanas, en Colombie-Britannique, l'ouest du lac Supérieur, en Ontario, et la partie sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique. Les deux autres sites seront déterminés d'ici mars 2005.

Les fonds nouveaux provenant du Plan budgétaire 2003 permettront à Parcs Canada de continuer à faire des projets pour créer la réserve proposée d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas dans les Îles de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique, et une réserve d'aire marine nationale de conservation dans le sud du détroit de Georgia. L'Agence pourra y parvenir grâce à l'esprit de collaboration du peuple Haïda, des autres ministères fédéraux et de nombreux citoyens déterminés de Colombie-Britannique. En 2004, Parcs Canada et ses partenaires iront de l'avant ensemble en vue d'établir des plans de gestion détaillés à long terme pour Gwaii Haanas.

Dans le même esprit, le gouvernement de l'Ontario et Parcs Canada se dirigent avec aisance vers une entente visant à créer et gérer une aire marine nationale de conservation à l'ouest du lac Supérieur. On a fait preuve de tant de bonne volonté que ce site, peut-être la plus grande aire d'eau douce protégée au monde, devrait être créé officiellement en mars 2005. Il est important de souligner ce que disait de ce projet d'envergure le message du directeur général de l'Agence: le plein engagement des collectivités locales est fondamental pour réaliser ces progrès. Tous, élus, peuples autochtones, entreprises, écologistes, universitaires et citoyens travaillent à une réalisation exceptionnelle et un sentiment commun de responsabilité. Cette

démarche appuyé sur le plein engagement des citoyens dès le début deviendra le modèle pour tous les projets futurs de Parcs Canada et une pierre angulaire du présent Plan d'entreprise.

À la suite du protocole d'entente signé par le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique à l'automne 2003, Parcs Canada et le gouvernement provincial, ainsi qu'un grand nombre de collectivités, d'organismes et d'individus entreprendront en 2004 une étude de faisabilité pour la création proposée d'une aire marine nationale de conservation dans le sud du détroit de Georgia.

Pour les deux autres sites, Parcs Canada étudiera en 2004 des endroits comme les Îles de la Madeleine, représentatif de sa région naturelle et qui viendrait équilibrer le réseau encore très jeune et en croissance des aires marines nationales de conservation. Un site ne peut être choisi que si le gouvernement provincial ou territorial désire s'y engager et que si les collectivités locales l'approuvent. Bref, Parcs Canada identifiera un certain nombre de régions aux caractéristiques océanographiques et biologiques distinctives en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et les résidants.

### **3. Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes et événements**

D'après le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* (2000), Parcs Canada continuera d'en faire davantage pour marquer les réalisations historiques des Canadiens et Canadiennes, en particulier des peuples autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles.

L'objectif que s'est fixé Parcs Canada consiste à effectuer 135 nouvelles désignations d'importance historique nationale au cours des prochains cinq ans, dont 55 devront

commémorer expressément l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.

Bien que le ministre de l'Environnement et Parcs Canada soient responsables d'honorer officiellement les endroits et les personnes désignés, le choix de ces désignations est effectué par le ministre sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme indépendant. Tout individu, groupe ou gouvernement au Canada peut soumettre une candidature formelle à la Commission.

Ceci dit, il faut du temps, du travail et un grand savoir-faire pour se familiariser avec ce processus et compléter le formulaire de candidature. Ce processus est rigoureux parce que les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce que toute reconnaissance historique nationale ait une signification et une importance profondes. Mais ces démarches désavantagent les personnes qui ne connaissent pas le système ou le processus de présentation. Parcs Canada a beaucoup fait au cours des dernières années pour s'assurer que plus de Canadiens et Canadiennes sachent comment soumettre une candidature. Un vaste programme de communications auprès des collectivités ethnoculturelles lancé l'an dernier en est un bon exemple. Ce programme comporte des rencontres d'information et la disponibilité de matériel didactique facile d'accès. Parcs Canada va vers les collectivités et demande leur participation plutôt que d'attendre que ces communautés viennent vers elle.

Ces derniers temps, Parcs Canada n'a ménagé aucun effort afin de faire en sorte que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada examine un nombre suffisant de candidatures pour lui permettre d'atteindre son objectif global moyen annuel

de 27 nouvelles désignations. Parcs Canada est confiant d'atteindre son objectif de onze nouvelles désignations par année portant sur les réalisations des communautés ethnoculturelles, des femmes et des peuples autochtones.

Pour ce qui est de la performance récente relative à ses trois priorités stratégiques, Parcs Canada doit continuer de mettre l'accent sur ses efforts de création de partenariats avec les Autochtones, sur la sensibilisation au programme de commémoration et sur l'intensification de son travail auprès des communautés ethnoculturelles ainsi que sur le renforcement de sa planification stratégique en ce qui a trait à l'histoire des femmes. Compte tenu des efforts accrus pour les premières années de la période de planification, cet objectif de désignations sera revu chaque année afin de s'assurer que les réalisations historiques des Canadiens et Canadiennes de tous les horizons soient honorées par notre nation.

La désignation des personnes, des endroits et des événements est importante, mais ce n'est que le début. Parcs Canada est responsable du maintien de plusieurs des plus importants lieux historiques de notre pays. En fait, la protection des ressources patrimoniales est au coeur du mandat de Parcs Canada et l'un des grands défis des années à venir.

Les ressources culturelles se présentent sous de multiples formes: les fortifications de pierre, les constructions en bois rond, les travaux de génie maritime, les ressources archéologiques ou les collections d'artefacts et les endroits qui, jadis, ont façonné le Canada. Les ressources culturelles font face à de nombreuses menaces: les plus communes ont trait à l'érosion, à l'infiltration d'eau, à l'action du gel, aux rudes milieux marins, à la végétation envahissante et, bien sûr, aux activités humaines.

Parcs Canada a reçu de la Table ronde de la ministre tenue l'an dernier, la recommandation concrète de prendre les mesures pour s'assurer de protéger d'abord ses actifs les plus importants. En 2004, Parcs Canada examinera d'encore plus près l'état de ses lieux historiques nationaux et des ressources culturelles qu'elle gère. Cette information sera importante pour identifier les besoins de gestion de ses aires patrimoniales protégées, pour fixer les priorités en matière de stratégies viables de prévention et pour identifier les besoins d'intervention urgente.

#### **4. Initiative des endroits historiques**

Le gouvernement du Canada reconnaît que les endroits historiques concrétisent le sens et les valeurs du Canada, ainsi que la passion, les sacrifices, les idées et le travail acharné de ceux qui ont façonné notre pays pendant des générations. C'est là une notion que tous les gouvernements du Canada et tous les Canadiens et Canadiennes partagent. Cette appréciation de l'importance des endroits historiques ne s'applique pas qu'aux endroits désignés mais à un grand nombre d'endroits de chaque collectivité dans tous les coins de notre pays. Les édifices patrimoniaux font des villes des endroits où il est plus intéressant de vivre et redonnent également la vie aux centres-villes. Les endroits historiques attirent aussi les dollars des touristes dans les collectivités rurales, les petites municipalités, tout comme dans les centres urbains. La restauration et le réaménagement des édifices historiques aident l'environnement en profitant de l'énergie investie dans les structures originales. Plus important encore, les lieux et édifices historiques fournissent des endroits d'apprentissage pour nos enfants et d'enrichissement des connaissances pour tous.

Malgré ce sentiment positif à l'égard des endroits historiques, la réalité est qu'année après année, décennie après décennie, de plus en plus d'endroits historiques ont été perdus. Reconnaisant la nécessité d'étoffer sa volonté de veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent profiter de notre riche patrimoine maintenant et dans l'avenir, le gouvernement fédéral annonçait il y a trois ans, une nouvelle Initiative des endroits historiques, assortie d'un investissement de 24 millions de dollars pour en assurer le lancement.

La pierre angulaire de cette initiative est la collaboration fédérale-provinciale-territoriale ainsi que celle, tout aussi précieuse, des parlementaires, des peuples autochtones, des experts en matière de patrimoine et d'un grand nombre d'institutions, d'organismes, de collectivités et de particuliers.

Un consensus est né sur la position que devront adopter le Canada et sa population une fois l'Initiative pleinement mise en oeuvre. Parcs Canada jouera le rôle de leader et de partenaire pour faire passer ce consensus de la théorie à la réalité. Des stratégies seront élaborées afin d'établir chez les Canadiens et Canadiennes une culture de la conservation. Parcs Canada, au nom du gouvernement fédéral, continuera d'oeuvrer avec les autres paliers de gouvernement pour réaliser les objectifs communs, notamment fournir à tous les Canadiens et Canadiennes de l'information pratique et les instruments nécessaires pour protéger les endroits historiques. Parcs Canada reconnaît en outre qu'il est impérieux que le gouvernement fédéral devienne un gardien modèle de ses propres endroits historiques. À cet égard, Parcs Canada collaborera avec tous les ministères, organismes et sociétés du gouvernement fédéral.

L'initiative des endroits historiques est la plus importante initiative de conservation des lieux historiques jamais entreprise dans l'histoire de notre pays. La préservation, la restauration et le réaménagement des endroits historiques du Canada sont un enjeu culturel, économique, écologique et social de toute première importance dont l'achèvement nécessitera plusieurs années, mais la réussite est à notre porte.

Grâce à l'excellent travail d'équipe de toutes les provinces et territoires, de la Fédération des municipalités canadiennes et de la Fondation Héritage Canada, nous en verrons en 2004 les premiers résultats concrets.

Cette année, nos partenaires des autres paliers de gouvernement et Parcs Canada verront au lancement du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux en direct. Pour la première fois, les Canadiens et les Canadiennes disposeront d'un répertoire unique de tous les édifices et lieux patrimoniaux reconnus par tous les paliers de gouvernement. On estime qu'il devrait contenir quelque 20 000 lieux patrimoniaux une fois achevé. Le répertoire sera une ressource en-ligne importante pour les planificateurs, les responsables politiques, les organisations communautaires, les enseignants et les étudiants, ainsi que pour les familles à la recherche de moyens d'en apprendre davantage sur le passé et de façons d'aider à le préserver.

Les divers paliers de gouvernement ont également beaucoup avancé dans l'élaboration des nouvelles Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada. Parcs Canada les a déjà adoptées comme pratiques de conservation et elle invitera tous les autres paliers de gouvernement à faire de même, de façon à ce qu'elles deviennent un guide-repère commun en matière de pratiques de conservation pour l'ensemble du Canada.

Pendant l'année qui vient, Parcs Canada mettra également en oeuvre le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, un nouveau programme annoncé à la fin de 2003, qui vise à encourager la réhabilitation des lieux patrimoniaux. Il s'agit d'un programme de quatre ans doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars visant la conservation du patrimoine en alternative à sa démolition. Les sociétés canadiennes imposables seront admissibles au remboursement d'une partie des frais de restauration des édifices historiques à des fins commerciales. Pour être admissible, l'édifice devra être inscrit au Répertoire et le projet devra respecter les nouvelles normes et lignes directrices. Toutes les demandes seront évaluées selon un nouveau processus de certification de Parcs Canada qui fera appel à des experts. À la fin des quatre années, Parcs Canada examinera les résultats afin de déterminer la pertinence de recommander au gouvernement que ces mesures incitatives deviennent permanentes.

Parcs Canada approfondira les pourparlers déjà entamés avec les peuples autochtones afin de répondre à des besoins pratiques de sorte que les Autochtones puissent s'engager pleinement dans l'Initiative des endroits historiques. Même si de nombreux lieux patrimoniaux du Canada sont des édifices, souvent, chez les peuples autochtones, ces lieux prennent la forme de gravures rupestres, de lieux de culte ou de terres sacrées. Parcs Canada tirera profit de la sagesse des Aînés et des communautés pour trouver des façons convenables de veiller à ce que les Autochtones soient partie à part entière à dans l'Initiative des endroits historiques.

Pour veiller à ce que la « grande maison fédérale soit en ordre » à l'égard des lieux patrimoniaux relevant de sa juridiction, Parcs Canada achèvera l'élaboration de mesures législatives, aux fins de considération par le ministre de l'Environnement et le Cabinet, ayant pour but de garantir la pleine protection juridique du Parlement à tous les lieux patrimoniaux sur les terres fédérales et à toutes les ressources archéologiques sur les terres ou sous les eaux fédérales.

**GAMME DE SERVICES 2 :  
PROTECTION DES RESSOURCES  
PATRIMONIALES**

aires marines nationales de conservation et de l'intégrité commémorative des endroits patrimoniaux confiés à la gestion ou placé sous l'influence de l'Agence.

*Description*

Cette gamme de services a trait au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, de la viabilité des

*Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement*

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
5. Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	6. Tous les parcs nationaux doivent avoir en place un système de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique d'ici mars 2008. 7. Améliorer des aspects de l'état de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux d'ici mars 2014. 8. Minimiser les incidences écologiques des opérations de Parcs Canada. 9. Les plans des parcs nationaux doivent être à jour et conformes aux plus récentes lignes directrices en matière de plan directeur d'ici mars 2010.
6. Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	10. Améliorer les éléments de l'intégrité commémorative jugés faibles. 11. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014. 12. Tous les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada doivent avoir un plan directeur à jour d'ici décembre 2006.
7. Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer les ressources du patrimoine qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	13. Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative et ont accès à de l'information sur les meilleures pratiques pour en assurer le maintien. 14. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti qui n'est pas géré par Parcs Canada sont certifiées.

## *Stratégies pour atteindre les résultats prévus*

Parcs Canada poursuivra ces objectifs en incluant un large éventail de partenaires, en stabilisant les ressources patrimoniales qu'elle gère et en offrant des instruments pour améliorer l'état de toutes les ressources patrimoniales du Canada.

### **1. Améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux**

L'objectif de Parcs Canada est de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Susciter chez les Canadiens et Canadiennes la passion pour la protection des parcs nationaux est la pierre angulaire de cet objectif. Approfondir la compréhension des visiteurs par le biais de l'enrichissement de leurs connaissances et de l'expérience qu'ils font d'un parc est essentiel pour s'assurer que nos parcs nationaux restent en santé.

Le Plan budgétaire 2003 fournissait 105 millions de dollars sur une période cinq ans à Parcs Canada pour la réalisation du plan du gouvernement de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux existants et pour traiter de la question des espèces en péril dans les parcs nationaux. À la fin de ces cinq années, les sommes allouées à l'intégrité écologique seront accrues de façon permanente de 25 millions de dollars par année.

Parcs Canada investira ces ressources en fonction de quatre objectifs :

- meilleure compréhension des écosystèmes des parcs nationaux
- restauration de ces écosystèmes
- partenariats régionaux
- protection des espèces en péril

### **2. Mieux comprendre les écosystèmes des parcs nationaux**

La stratégie pour parvenir à une meilleure gestion des parcs forcera Parcs Canada et ses partenaires à approfondir leur compréhension des écosystèmes, ainsi que des fonctions et processus de leur biodiversité. L'Agence mettra donc en place un programme scientifique intégré de surveillance et de rapports fondé sur le savoir scientifique et traditionnel et sur des indicateurs d'objectifs écologiques. Elle élaborera des données fiables sur lesquelles fonder la prise de décision, la planification de la gestion des parcs et l'établissement de rapports sur l'état des parcs.

Comme priorité, l'Agence mènera des recherches sur les facteurs de stress et les influences naturelles et humaines qui entravent l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Les projets de recherche seront identifiés en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, les experts universitaires et toutes les parties intéressées. Le résultat de ces recherches fournira aux Canadiens et Canadiennes une meilleure information sur les écosystèmes des parcs nationaux, y compris les influences humaines. En fournissant l'information scientifique nécessaire et en la présentant d'une manière compréhensible sous un format facile d'accès, Parcs Canada pourra aider à forger l'appui du public nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme de l'intégrité écologique.

### **3. Restaurer les écosystèmes**

Le travail de restauration sera entrepris dans trois secteurs: réintroduire les incendies dans les écosystèmes pyrophytes, restaurer les aires naturelles dégradées et les processus écologiques endommagés et mettre en place des stratégies en vue d'optimiser l'utilisation par les humains. Ces initiatives de gestion seront classées par ordre de priorité avec le concours des partenaires de Parcs Canada.

#### 4. Les partenaires de Parcs Canada

Un parc national n'est habituellement qu'un des éléments d'un paysage et Parcs Canada investira donc dans des partenariats régionaux et locaux visant à élaborer des stratégies en vue d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Les unités de gestion entreront en contact avec les collectivités avoisinantes, les autres gouvernements, l'industrie touristique et les autres secteurs industriels de l'écosystème plus vaste au sein duquel se situe le parc.

Parcs Canada continuera de développer des mécanismes en vue d'améliorer la coopération régionale et ses relations avec les peuples autochtones. L'Agence intégrera pleinement les collectivités autochtones à la planification des initiatives d'intégrité écologique, profitant de la sagesse et de l'expérience pratique des peuples autochtones en tant que propriétaires avoisinants et utilisateurs traditionnels des parcs. On accordera plus d'importance à l'incorporation du savoir traditionnel dans les décisions de gestion des parcs. Les collectivités autochtones ont joué un rôle de plus en plus actif et positif dans la création et la gestion des parcs nationaux, et c'est là une tendance sur laquelle Parcs Canada entend miser pour toutes ses opérations.

#### 5. Les espèces en péril

Parcs Canada a reçu environ 30 millions de dollars dans le Plan budgétaire 2003 pour contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de protection des espèces en péril dans les aires patrimoniales protégées du Canada pendant les cinq prochaines années. Plus de la moitié des espèces en péril et menacées de disparition au pays se trouvent dans les aires patrimoniales protégées qu'administre Parcs Canada. L'Agence protégera ces espèces et les habitats qui leur sont essentiels, dirigera l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de rétablissement,

entreprendra le relevé et la surveillance des espèces en péril et tiendra des séances d'information publiques.

Il est simple de comprendre mais facile d'oublier qu'une espèce menacée n'est pas forcée par une quelconque loi de la nature de rester à l'intérieur des limites d'un parc national. Un oiseau ou un mammifère rare suit son instinct ou les autres membres de son espèce. Il faut donc que Parcs Canada prenne des mesures intégrées de concert avec les autres gouvernements et les collectivités locales pour protéger les espèces en péril. Pour ceux d'entre nous qui vivons en milieu urbain, cela semble très facile. Mais pour les éleveurs ou les agriculteurs qui tirent leur subsistance de la terre, les enjeux sont souvent beaucoup plus complexes. Parcs Canada reconnaît que la théorie est souvent difficile à appliquer et s'assurera que, pendant la durée du présent Plan d'entreprise, l'accent sera mis sur l'élaboration concertée de solutions dans la poursuite des objectifs communs.

#### 6. Assurer l'intégrité commémorative

À chacun des lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada au nom de la population canadienne, les objectifs primordiaux consistent à sauvegarder les ressources culturelles directement reliées aux motifs de sa désignation, à communiquer les motifs de cette désignation, et à s'assurer que l'on tienne compte de l'importance historique des valeurs patrimoniales du lieu dans toutes les décisions et les mesures qui l'affectent. Ces trois facteurs interreliés guident Parcs Canada dans son intendance des lieux historiques nationaux.

#### 7. Planification de la gestion

En vertu de la législation, Parcs Canada aurait dû présenter à son ministre en 2003 des plans détaillés et à long terme pour

chacun des lieux historiques qu'elle administre. Parcs Canada n'ayant pu respecter cette échéance, le redressement de cette situation et la réponse aux vœux du Parlement deviennent un impératif du présent Plan d'entreprise. À la fin de 2003, des plans directeurs avaient été approuvés par le ministre à l'égard de 31 lieux. Neuf autres plans directeurs étaient prêts à être approuvés et 21 autres étaient déjà ébauchés. D'ici décembre 2004, Parcs Canada s'attend à recevoir l'approbation des plans directeurs de 60 des 149 lieux historiques nationaux qu'elle administre à l'heure actuelle. L'Agence prendra les mesures pour respecter la volonté du législateur le plus rapidement possible.

#### **8. Énoncés d'intégrité commémorative**

Parallèlement à l'élaboration des plans de gestion, l'Agence continuera d'élaborer des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux qu'elle administre. L'énoncé d'intégrité commémorative est le fondement de tout bon plan directeur. Parcs Canada s'attend à ce que les énoncés d'intégrité commémorative de 125 de ces 149 lieux historiques nationaux aura été approuvé d'ici décembre 2004.

Parcs Canada évaluera l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'elle administre d'ici 2011, au rythme de 15 évaluations par année. La raison d'être de ces évaluations est de s'assurer que les pratiques de gestion de chacun des lieux répondent pleinement à l'intention de l'énoncé d'intégrité commémorative de ce lieu.

#### **9. Gestion des ressources culturelles**

Les principes de la gestion des ressources culturelles s'appliquent dans les parcs nationaux aussi bien que dans les lieux historiques nationaux. Dans les parcs, les lieux et les aires marines de conservation dont elle est responsable, Parcs Canada fera l'inventaire

des ressources culturelles, en assurera la gestion et la conservation, verra à les mettre en valeur et en surveillera l'état.

#### **10. Lieux historiques nationaux administrés par d'autres**

Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce que Parcs Canada ait une perspective globale des lieux historiques nationaux et qu'elle ne s'en tienne pas aux seuls lieux qu'elle administre. En tant que partie intégrante du programme de lieux historiques nationaux, Parcs Canada est tenu d'encourager les autres propriétaires de lieux historiques nationaux à préserver et à améliorer les ressources patrimoniales du Canada. Parcs Canada offrira l'accès aux meilleures pratiques en matière de ressources culturelles, offrira une formation sur la gestion de ces ressources culturelles, contribuera à l'élaboration des énoncés d'intégrité commémorative ou considérera la possibilité de s'engager dans des ententes de contribution. Tout en demeurant réaliste quant aux ressources fédérales disponibles, Parcs Canada fera tout ce qu'elle peut pour aider les Canadiens et Canadiennes qui offrent gratuitement leur temps et leur travail précieux pour préserver et mettre en valeur les lieux historiques nationaux.

#### **11. Informer et engager les Canadiens et Canadiennes**

Étant donné l'importance de faire participer les Canadiens et les Canadiennes au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique, l'Agence investira d'une manière significative dans l'amélioration des programmes d'interprétation et de diffusion externe de chaque parc national. Elle bonifiera la capacité de sa programmation en améliorant ses capacités de mise en valeur du patrimoine, en élaborant des outils et des activités d'apprentissage et en mettant particulièrement l'accent sur l'engagement des membres des communautés locales, de l'industrie touristique et d'autres partenaires ayant un intérêt régional.

Une autre priorité importante sera de faire participer les jeunes Canadiens et Canadiennes en mettant en place un programme national d'études pour les écoles. Parcs Canada a connu beaucoup de succès dans sa collaboration avec des enseignants et la publication de périodiques pour les jeunes. Elle est déterminée à rencontrer les jeunes canadiens sur leur terrain. Des vidéos innovatrices, des expériences virtuelles sur Internet et la création de nouvelles expériences directes au Centre des découvertes ne constituent que la pointe visible de l'iceberg en vue de rejoindre la prochaine génération d'intendants de nos parcs nationaux. Trouver des moyens d'offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes des possibilités de réaliser des expériences concrètes des parcs nationaux en direct et à l'école, donnera l'élan nécessaire à susciter un enthousiasme à long terme à l'égard du maintien en bon état des parcs nationaux du Canada et de ses autres trésors naturels et culturels.

Cette même attitude pour répondre aux besoins du Canada contemporain implique que, dans ses plans et programmes relatifs aux parcs nationaux, Parcs Canada tente de rejoindre les nouveaux Canadiens et Canadiennes. Parmi ceux qui ont grandi au Canada, beaucoup ont pu faire l'expérience des parcs nationaux et ont ressenti toute la pertinence de cette expérience. Parcs Canada accroîtra ses efforts en vue d'engager les nouveaux Canadiens et Canadiennes à apprécier et à connaître les aires patrimoniales nationales que nous nous partageons. L'Agence comprend bien que la protection des parcs nationaux constitue une responsabilité énorme et coûteuse. Mais tous

les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir vivre une expérience des parcs qui réponde à leurs attentes si l'on veut susciter une volonté nationale collective pour relever l'engagement actuel d'agrandir le réseau des parcs nationaux et de protéger la santé de ces parcs.

Parcs Canada reconnaît que chaque membre de son équipe a un rôle important à jouer dans la protection et la mise en valeur des trésors nationaux du Canada. L'Agence ira au-delà de la consultation de ses intervenants en vue d'engager toujours davantage de Canadiens et de Canadiennes dans la gestion des aires patrimoniales nationales protégées et dans la définition d'une vision propre à ces endroits exceptionnels.

### **12. Obligations internationales**

Parcs Canada continuera de diriger la mise en œuvre des obligations du Canada relatives à la Convention du patrimoine mondial, aux éléments relatifs aux aires protégées en vertu de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'aux autres conventions et protocoles internationaux en matière de conservation du patrimoine. En ce qui a trait à la Convention du patrimoine mondial, Parcs Canada travaille avec d'autres paliers de gouvernement, avec les représentants des Autochtones et avec d'autres organisations afin de mettre à jour la liste indicative de futurs sites canadiens du patrimoine mondial. Parcs Canada prépare en outre le premier rapport de suivi de l'état de ses treize sites du patrimoine mondial existants et des défis auxquels ils doivent faire face.

## GAMME DE SERVICES 3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

### Description

Cette gamme de services traite du vaste mandat confié à Parcs Canada d'engager les Canadiens et les Canadiennes. Elle a trait à toutes les

activités entreprises pour les sensibiliser et promouvoir leur compréhension, leur appréciation et leur sentiment d'appartenance, en plus de créer des liens personnels et collectifs avec les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.

### Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
8. Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient et comprennent l'importance des lieux patrimoniaux et appuient leur protection.	15. 50 % des visiteurs des parcs nationaux et 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage sur le patrimoine naturel ou culturel. 16. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 % très satisfaits du programme sur place de mise en valeur du patrimoine. 17. 75 % des visiteurs comprennent l'importance des lieux patrimoniaux. 18. Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des lieux patrimoniaux.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Ainsi qu'il en fait état tout au long du présent Plan d'entreprise, Parcs Canada doit informer et engager tous les Canadiens et Canadiennes afin qu'elle puisse répondre à leurs attentes et s'acquitter du mandat que lui a confié le Parlement. Des activités seront mises en place dans trois secteurs : communications de l'Agence, communications des programmes et service et éducation populaire.

#### 1. Communications de l'Agence

Comme le souligne le présent Plan d'entreprise, la direction de Parcs Canada maintient fermement que l'Agence ne peut et ne doit pas agir seule. Les partenariats sont à l'ordre du jour, les contribuables les jugent nécessaires et s'y attendent. Nos efforts porteront sur

le renforcement de nos relations avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les communautés autochtones, les organisations écologiques et du patrimoine culturel, de même qu'avec l'industrie du tourisme, afin de bénéficier de leur aide et de leur soutien en vue de protéger et mettre en valeur les trésors nationaux du Canada. Parcs Canada tentera d'impliquer ses partenaires par divers moyens, dont la Table ronde du ministre. L'Agence continuera aussi à forger de solides partenariats avec des centaines de collectivités locales adjacentes aux aires protégées.

Parcs Canada reconnaît que chaque membre de son équipe a un rôle important à jouer dans la protection et la mise en valeur des trésors nationaux du Canada. Ceci est non seulement démocratiquement juste, mais également le

seul moyen d'atteindre les objectifs nationaux dans un pays de 31 millions d'habitants, dont la superficie nationale est la deuxième plus étendue au monde et qui possède le plus long littoral parmi les nations du monde.

### **2. Communications des programmes et services**

Faisant fond sur l'Accord sur le tourisme viable signé avec l'Association de l'industrie touristique du Canada en 2001, Parcs Canada collaborera avec ses partenaires de l'industrie touristique pour maintenir et améliorer l'intégrité écologique et commémorative dans les parcs nationaux, ou dans leur voisinage, et dans les lieux historiques nationaux au moyen de stratégies de tourisme viable. Parcs Canada partagera les meilleures pratiques qu'elle a apprises de ses nouvelles initiatives avec les membres de l'industrie touristique et tous ses partenaires des secteurs privé et public.

L'Agence prévoit travailler en partenariat avec les entreprises et les syndicats afin de rejoindre de nouveaux publics et diffuser son message d'une façon innovatrice. Mettant les relations existantes avec l'industrie touristique et ses employés à profit, de nouveaux partenariats seront forgés avec les médias imprimés, la télévision, la radio, Internet et toutes les nouvelles sources d'information. Parcs Canada comprend que, même s'il y a dix ans très peu de Canadiens et Canadiennes avaient accès à Internet, il faut maintenant véhiculer les valeurs viables par les moyens de communication contemporains.

Amener les visiteurs au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes attentes exige qu'ils comprennent bien ce que Parcs Canada offre comme expériences patrimoniales. La stratégie de l'Agence est de continuer à travailler avec nos partenaires de l'industrie touristique afin de fournir l'information pertinente aux visiteurs avant leur arrivée dans les parcs et

les lieux. En particulier, l'Agence poursuivra ses efforts auprès de l'industrie et des médias touristiques afin qu'ils puissent mieux communiquer avec les différents publics et aider ainsi Parcs Canada à répondre aux attentes des visiteurs.

Parcs Canada offrira de l'information pré-visite au moyen de son centre d'appels sans frais et, avec l'aide de ses partenaires, améliorera l'information mise à la disposition des visiteurs sur le site Web de l'Agence.

La direction et les employés de Parcs Canada saisissent l'ironie de la nécessité de gérer l'utilisation humaine des parcs nationaux de façon plus réfléchie alors que le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux est bien en-deçà de ce qu'il pourrait être. Dans le but d'augmenter les visites aux lieux historiques nationaux, l'Agence entreprendra dans les cinq prochaines années une importante campagne de mise en marché pour amener plus de Canadiens et Canadiennes à renouer avec leur histoire en fréquentant leurs lieux historiques. Les programmes sur place et les communications externes seront revitalisés dans de nombreux lieux historiques nationaux. Quatre lieux ont été choisis pour la première phase de ce projet. Une série d'initiatives de mise en marché seront lancées avec nos partenaires de l'industrie touristique afin de susciter l'intérêt dans les lieux historiques nationaux en général, et dans les lieux choisis en particulier.

### **3. Communication en matière d'éducation populaire**

Relater les récits du Canada, favoriser la compréhension et l'appréciation des lieux patrimoniaux de notre pays et aider les différents auditoires à comprendre Parcs Canada, son mandat et les défis auxquels elle fait face, exigent des stratégies d'envergure non seulement nationale mais aussi locale. Les

présentations par les interprètes et les guides sur place, une vaste gamme d'expositions sur place et les programmes de formation offerts avant, pendant et après une visite sont un complément du mandat de Parcs Canada.

Parcs Canada améliorera la mise en valeur du patrimoine par le biais d'investissements dans l'interprétation personnalisée. Elle continuera d'investir dans le remplacement et l'amélioration des présentations, des expositions et du matériel audiovisuel qui ont pris de l'âge et tentera, en matière de mise en valeur du patrimoine, de forger des alliances stratégiques avec le secteur privé.

Pour engager les jeunes et les nouveaux Canadiens et Canadiennes, des programmes seront offerts en collaboration avec des organisations écologiques et du patrimoine culturel, avec des partenaires de l'industrie touristique, de même qu'avec des organisations jeunesse et multiculturelles.

Rien ne remplace une véritable expérience et Parcs Canada a donc pour priorité de trouver des moyens d'offrir à plus de jeunes Canadiens et Canadiennes l'expérience des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, tout en protégeant l'intégrité de ces endroits. En fait, l'expérience directe demeure le meilleur moyen de communication pour former une génération dévouée à la protection des ressources.

Cette expérience directe sera complétée à l'aide des stratégies éducatives les plus modernes et les plus divertissantes qui soient. En accord avec la prémisse qui sous-tend l'ensemble du présent Plan d'entreprise, les cinq prochaines années s'aligneront sur des stratégies de communication qui ne font pas que parler aux Canadiens et Canadiennes, mais qui les interpellent et interagissent avec eux, spécialement les jeunes.

Pour souligner l'un des thèmes les plus fondamentaux du présent Plan d'entreprise, Parcs Canada doit rejoindre efficacement les 5 à 6 millions d'étudiants des écoles canadiennes. Parcs Canada travaillera avec les associations d'enseignants, les commissions scolaires, les facultés universitaires, les éditeurs de manuels scolaires et les concepteurs de programmes d'études pour veiller à ce que la connaissance des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada fasse partie de l'apprentissage des étudiants de notre pays.

Parcs Canada se concentrera davantage sur les programmes scolaires à l'intention des étudiants des sixième, septième et huitième années. Ses efforts seront axés sur les personnes et les événements dont la contribution à l'évolution du Canada n'a pas été suffisamment représentée par le passé. Cela viendra renforcer l'effort général de l'Agence pour reconnaître le rôle des femmes, des peuples autochtones et des collectivités ethnoculturelles. Cette année, les tiers des enfants inscrits à la maternelle au Canada seront des Autochtones ou des membres de minorités visibles. Il est vital que Parcs Canada élabore des programmes scolaires à long terme qui traitent de leur patrimoine.

Compte tenu des jeunes qui sont de plus en plus urbanisés, Parcs Canada oeuvrera avec l'industrie du tourisme, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et autres afin de s'assurer que ces jeunes fassent l'expérience la plus enrichissante et la plus engageante qui soit.

Reconnaissant que la majorité des Canadiens et Canadiennes ne vivent pas à proximité des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, Parcs Canada augmentera sensiblement ses efforts de diffusion afin de les aider à renouer

avec leur patrimoine national. Il appuiera la programmation grand public sur les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux de concert avec des partenaires du secteur privé. L'Agence tentera en outre de susciter des occasions de forger de nouveaux partenariats afin d'engager les audiences urbaines.

Parcs Canada a mis sur pied plusieurs initiatives pour raconter d'importants chapitres de l'histoire du Canada selon de multiples moyens. Pour aider plus de Canadiens et Canadiennes à apprécier l'importance du

chemin de fer clandestin et l'histoire des Canadiens et Canadiennes d'origine africaine, l'Agence a monté une exposition itinérante de concert avec le Musée royal de l'Ontario. Cette exposition a été appuyée par l'élaboration d'une brochure objective et d'un programme scolaire qui véhiculent le message primordial que l'histoire des Noirs au Canada remonte à des centaines d'années. Cette démarche de communication multidisciplinaire sur un sujet important servira de modèle à plusieurs initiatives au cours des cinq prochaines années.

## GAMME D'AFFAIRES II: UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS ET CANADIENNES

Parcs Canada accueille chaque année 26 millions de visiteurs. L'objectif qui la guide est d'aider les Canadiens et Canadiennes, ainsi que les visiteurs étrangers, à faire l'expérience, à apprécier et à tirer profit de notre réseau de lieux patrimoniaux nationaux et à susciter un engagement à améliorer ces lieux. Ces endroits sont d'ailleurs souvent la pierre angulaire des stratégies touristiques régionales, provinciales

et territoriales. Parcs Canada travaillera pendant les cinq prochaines années à entretenir, réparer, remplacer ou améliorer les services aux visiteurs afin de répondre à leurs besoins et à ceux des collectivités locales et des infrastructures et ainsi atteindre les objectifs en matière d'intégrité écologique et commémorative. Les services qu'offre Parcs Canada et que viennent compléter certains services du secteur privé, sont répartis selon les trois gammes de services suivantes :

4. Services aux visiteurs
5. Lotissements urbains
6. Routes de transit

### Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) (en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
199 033 \$*	171 696 \$	188 400 \$	197 475 \$	192 475 \$	183 475 \$
1 430 ETP	1 430 ETP	1 440 ETP	1 440 ETP	1 440 ETP	1 440 ETP

\*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

## GAMME DE SERVICES 4 : SERVICES AUX VISITEURS

### Description

Parcs Canada travaille à s'assurer que l'expérience que connaissent les visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation est satisfaisante, tout en veillant

à la sécurité tant des ressources naturelles et culturelles que des visiteurs. Les principaux services aux visiteurs sont l'accès public, les activités récréatives, l'accueil des visiteurs et leur orientation, de même que la sécurité publique.

### Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
9. Accueil des visiteurs qui jouissent d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité des services reçus.	19. Accroître de 10 % le nombre de visiteurs des lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008. 20. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 % très satisfaits de leur visite. 21 Diminuer le nombre d'incidents en matière de sécurité.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Le mandat de Parcs Canada est de permettre aux visiteurs de vivre des expériences de qualité dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires nationales de conservation. L'agence reconnaît l'importance de veiller à ce que ces expériences viennent appuyer une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et la protection des lieux patrimoniaux du Canada.

Pendant la durée couverte par le présent Plan d'entreprise, trois secteurs seront ciblés afin d'améliorer la qualité de l'expérience des visiteurs : l'information aux visiteurs, la réfection des infrastructures et la sécurité publique.

Parcs Canada accroîtra ses activités menées de concert avec ses partenaires de l'industrie touristique pour la mise en oeuvre des

principes du tourisme viable, tels qu'établis en vertu de l'Accord sur le tourisme viable convenu entre l'Association de l'industrie touristique du Canada et Parcs Canada.

#### 1. Information pour les visiteurs

Afin d'être mieux renseigné sur les besoins et exigences actuelles et potentielles des visiteurs, Parcs Canada continuera d'effectuer des études d'auditoire en harmonie avec les efforts des autres paliers de gouvernements et des associations touristiques. Le Programme d'information sur les visiteurs (PIV) permet à l'Agence de surveiller les marchés de visiteurs, la qualité des services offerts et divers autres aspects sur lesquels se basent les questionnaires pour adapter et modifier les programmes et les services. Il est important de comprendre quels Canadiens viennent dans les endroits patrimoniaux nationaux et dans quelle mesure ils apprécient leur visite. Cela permet de créer de meilleurs programmes et aidera aussi Parcs

Canada à rejoindre les Canadiens qui ne visitent pas nos lieux du patrimoine naturel et culturel nationaux .

Parcs Canada offre de l'information pré-visite aux moyens d'une ligne sans frais, de ses partenaires de l'industrie du tourisme et de son site Web. En 2004, Parcs Canada offrira un nouveau système de réservation de terrain de camping dans plusieurs parcs nationaux. Ce service offrira aussi de l'information pré-visite, ce qui permettra à Parcs Canada de répondre aux attentes des visiteurs et à ceux-ci de mieux saisir l'importance de la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux. Au terme de ce projet pilote, le système de réservation sera élargi en 2005. Parcs Canada veut que les campeurs passent de belles vacances tout en s'assurant que de telles vacances soient également offertes aux futures générations.

L'expérience d'un parc national ou d'un lieu historique national aide les visiteurs à mieux concevoir leur sens du Canada et leur place dans son histoire ou dans son environnement naturel. Ceci dit, comme le mentionne plus haut le Plan d'entreprise, les visites dans les lieux historiques nationaux ne sont pas aussi nombreuses qu'on pourrait s'y attendre dans un pays présentant une histoire aussi fascinante. Lorsque les Canadiens visitent et apprécient les lieux historiques nationaux, ils deviennent les porte-parole des mesures nécessaires à la préservation de notre histoire. À partir de 2004, Parcs Canada élargira son programme de mise en marché pour les lieux historiques nationaux dans le but d'encourager davantage la population canadienne en général et divers segments particuliers de cette population à vivre l'expérience de leur patrimoine culturel dans les lieux historiques nationaux.

## **2. Services et infrastructures de qualité**

Des services et des infrastructures de qualité sont la clé pour offrir aux visiteurs les occasions d'enrichir leurs connaissances et de s'amuser qu'ils attendent des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Plusieurs infrastructures publiques, dont les campings, les centres d'accueil, les sentiers et les expositions, ont été réalisées entre la fin des années 50 et le début des années 70 et ont atteint la limite de leur cycle de vie normal. Certains ne se conforment plus aux normes d'hygiène et sécurité d'aujourd'hui. Les budgets de Parcs Canada ne lui permettent pas de les entretenir toutes ni les services connexes qui s'y rattachent. Parmi les stratégies possibles pour combler ce manque à gagner, la fermeture d'infrastructures et la réduction des services ou l'augmentation des tarifs payés par les visiteurs pour avoir accès et apprécier les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont à envisager. Lors de vastes sondages, sept Canadiens et Canadiennes sur 10 ont dit préférer des augmentation de prix à la réduction des services et à la fermeture des infrastructures. Les augmentations de tarif proposées permettront à Parcs Canada de relever en partie le défi posé par les installations parvenues au terme de leur cycle de vie. Il importe cependant de noter que Parcs Canada ne décidera pas unilatéralement des changements de tarif. Comme il est mentionné tout au long le présent document, Parcs Canada travaillera d'entrée de jeu avec un vaste éventail de partenaires sur tout nouveau grand projet et, bien sûr, tout nouveau programme national de tarification est en soi un grand projet. Qui plus est, aucune modification majeure de la tarification ne sera adopté sans l'examen approfondi et l'approbation du ministre de l'Environnement. Parcs Canada est particulièrement ouverte aux commentaires des parlementaires à ce sujet.

À la fin de 2003, Parcs Canada a amorcé des discussions sur sa Stratégie nationale de tarification qui doit lui fournir les fonds nécessaires pour maintenir le niveau de service actuel et pour remanier le capital et remettre à neuf les infrastructures publiques. La stratégie servira également à établir une structure nationale des prix qui verra à ce que les droits demandés soient uniformes dans tout le Canada pour des visites et des services semblables. Parcs Canada a l'intention de faire en sorte que toutes les recettes additionnelles provenant d'augmentation tarifaire aillent à l'amélioration des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Parcs Canada continuera d'offrir des prix spéciaux aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles, aux élèves et étudiants, aux visiteurs assidus et aux grands exploitants de voyages en groupe. Le résumé des changements proposés est présenté au Tableau 10 de la page 59.

Enfin, à mesure que ses installations seront modernisées et remises à neuf, Parcs Canada établira un dialogue permanent avec de plus en plus de Canadiens et Canadiennes de manière à ce que les infrastructures et les services fournis répondent davantage à leurs besoins et à leurs attentes.

### 3. Sécurité publique

Le Programme de sécurité publique de Parcs Canada est un effort concerté en vue de fournir aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux (y compris les canaux) et des aires marines nationales de conservation une expérience agréable et sécuritaire. Un cadre de mesure du rendement en matière de sécurité publique a été élaboré et sert dans plusieurs parcs nationaux et certains lieux historiques nationaux. Parcs Canada utilisera ce cadre afin d'évaluer le

degré de sécurité publique pour pouvoir conséquemment prendre les mesures qui s'imposeront en vue de l'accroître. 2003 a été la première année couverte par le cadre de mesure du rendement. Les cibles et les résultats attendus seront fixés à partir de ces premiers résultats.

Parcs Canada a à coeur d'appliquer les 36 recommandations de l'*Examen des risques d'avalanche dans l'arrière-pays* publié en 2003. Le but de ces recommandations consiste à accroître la sécurité dans l'arrière-pays, à s'assurer que les utilisateurs comprennent les risques auxquels ils s'exposent et que les systèmes de réponse en cas d'urgence soient aussi efficaces que possible.

### 4. Tourisme viable

Le tourisme viable est une responsabilité partagée, conjuguant les efforts et les activités des voyageurs, de l'industrie du voyage et des organismes du gouvernement selon un désir d'utilisation viable du patrimoine du Canada. Travaillant en collaboration avec les organisations touristiques provinciales et territoriales et les voyagistes du voyage, Parcs Canada continuera de mettre en oeuvre les principes du tourisme viable énoncés dans l'Accord entre l'Association de l'industrie touristique du Canada et Parcs Canada sur le tourisme viable. Dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, Parcs Canada travaillera aussi activement avec le Centre d'excellence pour un tourisme d'aventure viable du Canada Atlantique, situé dans le parc national du Canada du Gros-Morne, dont les programmes visent à appuyer l'élaboration et la prestation de services de qualité et d'infrastructures viables pour les visiteurs.

## GAMME DE SERVICES 5 : LOTISSEMENTS URBAINS

### Description

Cette gamme de services englobe toutes les activités liées à la gestion, par l'Agence Parcs Canada, des sept collectivités sises dans les parcs nationaux. Parcs Canada est responsable des cinq lotissements urbains suivants :

- Field (parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique);
- Lac Louise (parc national du Canada Banff, en Alberta);
- Wasagaming (parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba);

- Waskesiu (parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan);
- Waterton (parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta).

Le lotissement urbain de Banff jouit de l'autonomie gouvernementale depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas directement administré par Parcs Canada. En 2001, Jasper a adopté ce modèle, mais Parcs Canada conserve la responsabilité en matière de planification et d'aménagement du territoire.

### Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
10. Les lotissements urbains sont régis avec efficacité et administrés avec efficience comme modèles de viabilité.	22. Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (eau, égouts et collecte des ordures). 23. Atténuer les incidences écologiques des lotissements urbains.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

L'activité principale de l'Agence à cet égard au cours des cinq prochaines années sera de mettre en oeuvre les plans soumis au Parlement en novembre 2003. Atteindre les résultats jugés essentiels exige un véritable travail d'équipe entre les citoyens qui vivent à l'intérieur des parcs nationaux et Parcs Canada.

#### 1. Les collectivités de parcs comme modèle d'intendance écologique

Les plans communautaires visant les collectivités situées dans les parcs nationaux renferment une stratégie de gestion de

la croissance et fixent des limites au développement de la collectivité. Les plans, soumis au Parlement en novembre 2003, ont été rédigés conformément aux principes suivants :

1. absence d'impacts nets sur l'environnement
2. intendance environnementale responsable
3. conservation du patrimoine

Ces principes, qui appuient l'intégrité écologique et le développement durable, continueront d'être respectés dans la mise en application des plans communautaires. Pour y parvenir, Parcs Canada travaillera avec les groupes communautaires. Le succès à long terme de l'intendance environnementale de Parcs Canada repose sur un système de

surveillance et d'établissement de rapports. Pendant la durée du présent Plan d'entreprise, Parcs Canada travaillera avec les collectivités et les experts afin d'élaborer des indicateurs et des systèmes de gestion qui soutiendront de façon efficace l'établissement de rapports pour toutes les collectivités.

Le principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement a été établi pour toutes les collectivités qui se trouvent dans les parcs nationaux afin de veiller à ce qu'elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la santé écologique du parcs où elles se situent. Un cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement qui comporte la surveillance et des mesures concrètes pour améliorer l'état écologique des lotissements urbains sera en place pour chaque collectivité de parc d'ici mars 2005.

Parcs Canada continue d'investir dans la modernisation des installations d'eau potable des lotissements urbains de nos parcs nationaux. L'agence s'est aussi engagée à moderniser les stations d'épuration des eaux usées afin de s'assurer que la qualité des effluents respecte ou dépasse les normes nationales et provinciales.

La surveillance de l'incidence des lotissements sur l'intégrité écologique des parcs où ils sont situés n'est assurée que dans une mesure limitée et que dans certains endroits. Le cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement décrira un cadre général de surveillance. Le programme complet de surveillance sera mis en place d'ici la fin de 2005 et ses résultats constitueront le fondement sur lequel chaque communauté pourra mesurer l'absence d'impacts nets sur l'environnement, gérer ces impacts et réaliser l'objectif du cadre.

La mise en place de chaque cadre et son succès seront examinés en profondeur par Parcs Canada et ses partenaires au moins tous les cinq ans, à titre d'élément intégral de l'examen et de l'amélioration du plan directeur du parc national.

Le plan directeur de tous les lotissements urbains ont été soumis au Parlement. D'ici la fin de la période couverte par le présent Plan d'entreprise, chaque plan communautaire aura été examiné afin de s'assurer qu'il respecte les principes établis par la Chambre des communes. Les plans mis à jour lui seront d'ailleurs soumis. Il faut souligner que le calendrier d'examen est échelonné afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Pendant les cinq prochaines années, le plan directeur d'un parc particulier pourra en être à ses débuts ou tirer à sa fin. Parcs Canada s'assurera que l'examen des plans communautaires est effectué de façon à ce que chaque lotissement urbain profite du soutien de l'Agence et dispose de suffisamment de temps pour l'élaborer et le mettre en oeuvre. Les attentes à l'égard d'un plan communautaire qui fera l'objet d'une telle révision dans deux ans seront moins élevées que pour celui dont la première révision n'aura lieu que dans cinq ans. Le lotissement urbain de Banff, en raison de son unique structure de gouvernance, procède à la révision formelle de son plan communautaire selon un processus distinct.

## GAMME DE SERVICES 6 : ROUTES DE TRANSIT

### Description

Cette gamme de services comprend l'exploitation, l'entretien et la réfection des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Parcs Canada est responsable d'environ 900 kilomètres de routes provinciales et interprovinciales, dont six tronçons de la Transcanadienne et de la route de Yellowhead.

Cette responsabilité vient de ce que ces routes se trouvent à l'intérieur des parcs nationaux. Ces tronçons font partie du réseau routier national du Canada, établi par Transports Canada, et plusieurs d'entre eux ont un important débit à longueur d'année, soit de 1,4 à 5,7 millions de véhicules. Parcs Canada a l'obligation de maintenir les routes ouvertes et de réduire les incidents en matière de sécurité et les impacts sur l'environnement.

### Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
11. Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires, qui limitent au minimum les incidences écologiques.	24. Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. 25. Les incidents en matière de sécurité publique sont limités au minimum. 26. Les incidences écologiques des autoroutes sont atténuées.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Parcs Canada n'a aucun budget d'immobilisation permanent pour les routes. L'Agence cherche plutôt à obtenir périodiquement du président du Conseil du Trésor des fonds d'urgence pour ses routes. Les routes qui traversent les parcs nationaux ne peuvent être ni fermées ni laissées dans un état de détérioration tel qu'elles peuvent poser des risques inacceptables. Parcs Canada continuera de travailler avec le Conseil du Trésor et d'autres organismes afin de trouver une source de financement permanente, tout en restant consciente de la volonté du gouvernement d'examiner et de contrôler ses dépenses.

L'an dernier, Parcs Canada a reçu 8 millions de dollars pour l'entretien des routes. Ces fonds sont utilisés pour effectuer des réparations d'urgence aux sections suivantes:

1. les autoroutes 430 et 431 dans le parc national du Canada du Gros-Morne, à Terre-Neuve-et- Labrador
2. la Piste Cabot dans le parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse
3. le pont de Haffner Creek sur la route 93 dans le parc national du Canada Kootenay, en Colombie-Britannique

Dans le cadre des efforts du gouvernement visant l'amélioration des infrastructures du Canada et à répondre aux besoins des provinces et territoires, Parcs Canada a obtenu une somme de 50 millions de dollars sur quatre ans pour continuer l'élargissement à quatre voies du tronçon de l'autoroute Transcanadienne qui traverse le parc national du Canada Banff. Ces fonds contribueront :

1. à améliorer la sécurité des automobilistes
2. à réduire les conflits faune/circulation;

3. à favoriser d'autres améliorations environnementales connexes;
4. à faciliter davantage une circulation efficace des personnes et des marchandises.

L'objectif national de Parcs Canada est d'atténuer l'incidence écologique des routes qui traversent les parcs nationaux. Un cadre de rapports sur l'incidence écologique des routes sera achevé d'ici mars 2005 et mis en application l'année suivante.

## GAMME D'AFFAIRES III: SERVICES GÉNÉRAUX

Cette section du Plan d'entreprise a trait à la gestion générale de l'Agence Parcs Canada. Les pages qui suivent expliquent le plan de travail actuel et à venir de l'Agence en vue de mettre en place des procédures et des pratiques novatrices nécessaires au renforcement de la fonction moderne de contrôle financier et des stratégies en matière de ressources humaines. Une fonction essentielle des services généraux consiste à fournir à toutes les composantes de Parcs Canada, l'orientation et les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente de services et de programmes destinés à tous les Canadiens et Canadiennes, à nos partenaires et aux visiteurs de l'étranger. La présente section met l'accent

sur l'importance de s'assurer que les employés de l'Agence sont traités de la façon la plus équitable possible et leur donner le maximum d'occasions de contribuer pleinement au succès de Parcs Canada. Un nouvel accent est aussi mis sur le fait de s'assurer que les employés de Parcs Canada reflètent mieux la composition de la population de plus en plus multiculturelle de notre pays. Elle traite aussi de leadership dans l'établissement d'un cadre stratégique appuyant l'exécution des programmes et permettant à l'Agence de remplir son mandat et de s'acquitter de ses responsabilités.

Cette gamme d'affaires comporte les gammes de services suivantes :

7. Gestion de Parcs Canada
8. Gestion des ressources humaines.

## Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) (en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
53 581 \$*	<b>52 674 \$</b>	52 564 \$	54 203 \$	54 203 \$	54 203 \$
440 ETP	<b>440 ETP</b>	440 ETP	440 ETP	440 ETP	440 ETP

\*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

## GAMME DE SERVICES 7 : GESTION DE PARCS CANADA

### Description

Cette gamme de services englobe la haute direction, la prestation de services corporatifs, dont les fonctions de budgétisation et de programmation, les investissements financiers

et la gestion administrative, la gestion immobilière et des biens, l'élaboration de lois et de politiques et enfin, l'établissement de bonnes relations avec les tiers, dont nos partenaires et l'ensemble des citoyens.

### Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
12. Faire preuve de responsabilisation, prendre des décisions efficaces et offrir des services de gestion en temps voulu et accessibles.	27. Le plan d'action de modernisation de la gestion est mis en place d'ici mars 2005. 28. L'information est fiable, accessible, sûre et gérée conformément aux normes du gouvernement. 29. La cible annuelle de 3 % en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs autochtones est respectée ou dépassée.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Pour réaliser les objectifs établis, Parcs Canada se concentrera pendant les cinq prochaines années sur la réalisation de progrès sensibles dans quatre volets : modernisation de la gestion, technologies de l'information, gestion des biens et participation accrue des peuples et collectivités autochtones au travail de Parcs Canada.

#### 1. Modernisation de la gestion

Parcs Canada poursuivra la mise en oeuvre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion, qui a été approuvé en février 2003 par le Conseil de Trésor.

Parcs Canada se consacrera à :

1. concrétiser les valeurs et les principes de l'Agence

2. élaborer des pratiques d'affaires viables sur le plan financier
3. intégrer la gestion des biens aux autres processus de gestion
4. aligner l'information financière et non financière sur le rendement
5. la responsabilisation

Parcs Canada améliore également son plan d'action et y incorporera des initiatives d'apprentissage et de formation. Le plan révisé sera achevé en 2004.

#### 2. Technologies de l'information et gestion

Parcs Canada améliore constamment ses technologies de l'information et l'utilisation de nouveaux médias pour offrir ses services. Des initiatives qui surviendront au cours des cinq prochaines années accroîtront la capacité de l'Agence à améliorer l'expérience des visiteurs, y compris l'enrichissement de leurs

connaissances sur place et en ligne, à enrichir les autres services aux visiteurs, à rejoindre et à mobiliser plus efficacement de nouveaux publics, les jeunes et les nouveaux Canadiens et Canadiennes en particulier, à engager les citoyens, les partenaires et les chercheurs et, enfin, à offrir des services virtuels communs et des lieux de rencontre pour les employés de Parcs Canada. La gestion efficace et proactive de son fonds de renseignements et de ses ressources technologiques est essentiel au travail de l'Agence en vue de s'acquitter de son engagement l'égard de sensibilisation et de la mobilisation des Canadiens et Canadiennes dans la conservation de la santé écologique et commémorative des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.

Parcs Canada améliorera sa capacité à veiller à ce que la bonne information soit mise à la disposition de la bonne personne, au moment et à l'endroit opportuns. Cela viendra appuyer la prise de décision efficace et contribuera à l'initiative de modernisation de la gestion de Parcs Canada.

### 3. Gestion des actifs

Parcs Canada est un dépositaire important des actifs de la Couronne et est responsable de biens allant de bâtiments modernes à contrôle numérique aux barrages du 19<sup>e</sup> siècle, en passant par des routes creusées dans les Rocheuses. Le coût de remplacement de ces actifs est évalué à 7,1 milliards de dollars.

La gestion de ces actifs présente un formidable défi à Parcs Canada. Pendant plusieurs années, les fonds disponibles pour entreprendre l'entretien et les réparations nécessaires ont été très limités. Les dépenses de Parcs Canada à cet égard étaient considérablement inférieures (moins de 50 p. 100) aux modèles de l'industrie. Des fonds supplémentaires provenant du Programme de remplacement de

l'équipement et de l'intégrité des programmes du gouvernement ont permis à Parcs Canada d'arrêter la détérioration des biens la plus aiguë. Cependant, des problèmes majeurs subsistent et Parcs Canada se doit de les régler. Un examen des biens de l'Agence a révélé que seulement 30 p. 100 d'entre eux sont en bon état. C'est évidemment inacceptable quand on parle de biens essentiels au bien-être du patrimoine naturel et culturel de notre pays et à la sécurité des visiteurs.

La détérioration rapide des biens de Parcs Canada, que 130 millions de personnes devraient visiter selon les estimations au cours des cinq prochaines années, pose des risques pour la santé et la sécurité, ainsi qu'au plan légal. Parcs Canada explore activement toutes les solutions possibles, y compris des augmentations de tarifs, afin de générer les recettes nécessaires pour reconstruire ou remplacer les biens qui ont atteint la limite de leur cycle de vie. L'augmentation des recettes réduira le manque à gagner et aidera l'Agence à maintenir la qualité de ses services aux visiteurs. L'autre solution consiste à réduire les services offerts dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux de Parcs Canada, puisque la plupart de ses actifs contemporains sont liés aux services aux visiteurs. À défaut de solution, la détérioration des biens culturels entraînera la fermeture d'installations ou la perte permanente de trésors nationaux. Parcs Canada comprend ses obligations et nos employés prendront toutes les mesures novatrices imaginables pour s'acquitter des responsabilités de l'Agence envers le Canada et sa population.

L'une des initiatives de revitalisation de ces biens est l'élaboration, en 2003, d'un cadre de gestion des biens. Plusieurs de ses éléments paraîtraient trop techniques à la plupart des Canadiens et Canadiennes, même à ceux qui connaissent le travail de Parcs Canada, mais ce sont des étapes cruciales pour la protection des

biens nationaux du patrimoine. Ce cadre:

1. permet l'accès en temps réel aux données pour vérifier l'évaluation de l'état des biens
2. établit des normes nationales minimum et des lignes directrices pour l'entretien des biens
3. améliore la prise de décision stratégique

En 2003, La Table ronde de la ministre a conseillé à l'Agence d'attribuer une priorité aux biens selon des critères de services fondamentaux et non fondamentaux. Parcs Canada a débuté cet examen afin d'affecter ses ressources limitées à son mandat fondamental. Elle pourrait commencer à fermer ou à vendre les biens dont la priorité est la plus faible par rapport à la réalisation de son mandat.

L'un des enjeux primordiaux auquel la direction de Parcs Canada devra accorder beaucoup de temps dans les mois et les années qui viennent sera l'élaboration d'une stratégie à long terme pour transiger efficacement avec le problème de la détérioration de ses actifs.

Parcs Canada devrait investir 140 millions de dollars par année dans la remise en état ou le remplacement de ses actifs à court terme, mais elle ne peut y consacrer que 40 millions, ce qui représente un manque à gagner de 100 millions de dollars par an. Le ministre de l'Environnement et Parcs Canada continueront de travailler avec les principaux organismes du gouvernement, dont le Conseil privé, le Conseil du trésor et le ministère des Finances afin de trouver des solutions aptes à régler ce problème. En outre, Parcs Canada accueillera avec plaisir les conseils des parlementaires, des autres paliers de gouvernement, de ses partenaires et du public canadien alors qu'elle déterminera comment s'attaquer à ce problème très important.

#### **4. Participation accrue des peuples autochtones**

Parcs Canada reconnaît que la création de partenariats et de solides relations de travail avec les peuples autochtones contribuent à une meilleure gestion de l'Agence sur tous les plans.

Pendant les cinq prochaines années, Parcs Canada continuera de créer des partenariats et des relations dans cinq secteurs prioritaires en portant une attention particulière au développement économique et au tourisme autochtones. Le Secrétariat des affaires autochtones prendra le leadership national des enjeux clés :

1. Relations communautaires : forger des relations solides avec les peuples autochtones qui renforceront le fondement des différentes ententes officielles et officieuses, maintenir la communication entre chaque unité de gestion et les peuples autochtones et explorer la possibilité d'ententes de cogestion avec les peuples autochtones dans le cadre du processus de règlement des revendications territoriales.
2. Emploi : chercher à accroître les niveaux d'emploi des Autochtones, offrir de la formation et du perfectionnement aux employés autochtones, surtout dans les secteurs où des engagements précis en matière d'emploi sont mentionnés dans les accords de revendications territoriales ou les ententes de création de parc et enfin, maintenir la représentation des peuples autochtones à Parcs Canada et s'employer à atteindre les objectifs d'équité et ceux précisés dans les ententes de création de parc.

3. Possibilités économiques : faire participer davantage les peuples autochtones à la planification du développement économique, comme le recommande le rapport d'étude du Sous-comité sénatorial sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord, et augmenter les possibilités économiques par le tourisme, l'emploi, le recours à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et l'établissement de partenariats avec les peuples autochtones, surtout à l'échelle locale.
4. Mise en valeur des thèmes autochtones : raffiner les messages d'interprétation tout en améliorant les possibilités offertes

au public de se renseigner sur la culture autochtone et répondre au défi de même que saisir toutes les occasions qui se présenteront au cours des cinq prochaines années pour que chaque parc et lieu où cela est pertinent mettent en valeur les thèmes autochtones.

5. Commémoration de l'histoire autochtone : continuer à bonifier les efforts de l'Agence en vue de susciter des propositions et des candidatures pour la désignation nationale de personnes, de lieux et d'événements qui commémorent l'histoire et le patrimoine autochtones.

## **GAMME DE SERVICES 8 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### *Description*

Il est évident que le personnel de Parcs Canada est à la base de son succès. Il est important de reconnaître que, dans les dernières années, les employés de Parcs Canada ont réussi à s'adapter à une nouvelle loi, à de nouvelles responsabilités, aux changements administratifs et au cadre d'exploitation de l'Agence. Le présent Plan d'entreprise met de l'avant un train de changements et d'innovations tout aussi ambitieux pour les cinq prochaines années. En réponse au travail dévoué de ses employés, Parcs Canada

s'engage, tout en respectant le cadre des réductions budgétaires de l'ensemble du gouvernement, à faire tout ce qui est possible pour être équitable et juste en matière de relations de travail, de rémunération, de santé et sécurité professionnelles, de classification, de stratégies et programmes des ressources humaines, de communications internes et d'administration. Comme le mentionnent le message du ministre de l'Environnement et celui du directeur général de l'Agence au début du présent document, pour la grande majorité des hommes et des femmes de Parcs Canada, leur travail n'est pas seulement un emploi, c'est une passion.

## Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
13. Un effectif diversifié et compétent qui oeuvre dans un milieu positif et productif.	30. L'effectif est représentatif de la population canadienne. 31. Les qualifications cruciales sont identifiés et le personnel est embauché 32. Les accidents et blessures en milieu de travail sont réduits au minimum.

### Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Les valeurs de compétence, de respect et d'équité sont au coeur même des politiques des ressources humaines de Parcs Canada. Tous les employés de l'Agence sont réputés connaître ces politiques et les respecter lorsqu'ils travaillent ensemble à l'accomplissement de son mandat. Parcs Canada a adopté sept principes pour mettre ces valeurs en pratique: la responsabilisation, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'adaptabilité, la simplicité et l'ouverture.

Les principaux documents officiels qui portent sur la gestion et le traitement équitable et efficace des employés de Parcs Canada sont le Cadre de gestion des personnes et le Cadre de responsabilisation pour la gestion des personnes. Ces deux cadres sont continuellement modernisés et leur mise à jour courante sera achevée d'ici septembre 2004.

#### 1. Sondage auprès des employés de Parcs Canada

Parcs Canada a effectué son premier sondage global auprès des employés en 2003. L'information essentielle en a été extraite par une tierce partie qui a dressé un rapport sur le régime de gestion des ressources humaines de

l'Agence. L'analyse des résultats du sondage permettra une amélioration générale de toutes les politiques en matière de ressources humaines.

Un suivi des résultats du sondage sera réalisé en 2004 et de nouvelles priorités seront intégrées à la stratégie des ressources humaines dès cette année. Des plans d'action particuliers seront élaborés pour renforcer la capacité de l'Agence à gérer ses employés selon ses valeurs et principes et pour veiller à maintenir une main-d'œuvre innovatrice prête et capable de répondre aux changements.

#### 2. Exigences de la Loi sur les langues officielles

Parcs Canada continuera de veiller à ce que son effectif reflète la proportion de francophones et d'anglophones de la population canadienne. Elle s'assurera en outre que les gestionnaires et les superviseurs créent un milieu de travail propice à l'usage des deux langues officielles par les employés. Au cours de la prochaine année, les efforts porteront sur l'examen systématique de la compétence des gestionnaires en langue seconde. On veillera également à ce que les cours de langue soient offerts et suivis dans les délais prescrits.

### **3. Équité en matière d'emploi et diversité**

Parcs Canada a pour objectif d'avoir une représentation proportionnée des Canadiens de tous les horizons au sein de son effectif, sous seule réserve des disponibilités du marché du travail.

Le directeur général de l'Agence a fait de la diversité de la main-d'oeuvre un des principaux objectifs de Parcs Canada et supervisera personnellement les efforts de l'Agence en vue de s'assurer qu'elle soit un meilleur reflet de la composition de la population canadienne. L'établissement des buts, le contrôle et les stratégies pour surmonter les obstacles potentiels seront une priorité de l'ensemble du Conseil exécutif de l'Agence.

Un objectif principal pour 2004-2005 est de faire qu'un nouvel employé sur quatre soit un Canadien ayant un handicap ou issu d'une minorité visible ou un Autochtone. Il s'agit d'un objectif beaucoup plus ambitieux que par le passé. Et il est beaucoup plus équitable. Le Conseil exécutif de Parcs Canada examinera chaque année les résultats, apportera les améliorations nécessaires et fixera les nouveaux objectifs pour l'avenir.

L'Agence élargira et approfondira ses relations de travail avec les collectivités autochtones et les communautés ethnoculturelles. Cela vient confirmer la vision de Parcs Canada que tous les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir s'exprimer sur la vision et la gestion de la sauvegarde des merveilles inestimables de notre pays.

### **4. Mise en œuvre des plans de relève des ressources humaines**

Sous la direction des cadres supérieurs, Parcs Canada élaborera des plans de relève pragmatiques pour les employés qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines

années. Un grand nombre des professionnels les plus talentueux, dévoués et expérimentés prendront leur retraite dans les prochaines années, dont beaucoup de ceux qui ont fait de Parcs Canada l'organisation fédérale la plus appréciée des Canadiens et Canadiennes. Parcs Canada doit s'assurer qu'un bassin renouvelable de personnel qualifié existe pour remplacer le personnel dévoué qu'elle perdra à la retraite – et elle y veillera. Des plans particuliers seront élaborés pour doter les postes essentiels, obtenir les compétences requises et combler ses besoins en dotation. Parcs Canada tirera pleinement profit de la souplesse d'embauche et des occasions de servir l'équité et la diversité en matière d'emploi et de former ses employés d'une façon équitable, respectueuse et en temps voulu.

### **5. Examen du programme de santé et de sécurité du travail**

Parcs Canada a entrepris un examen de son Programme de santé et de sécurité du travail. Des améliorations au cadre des politiques et des programmes seront mises en œuvre dans les prochaines années afin de réduire les accidents et les blessures. Tous les gestionnaires et le personnel recevront une formation obligatoire sur leurs devoirs relativement au Code canadien du travail. En outre, des analyses seront effectuées pour identifier les dangers professionnels et les changements nécessaires seront mis en œuvre par la suite.



# CHAPITRE 3 : INFORMATION FINANCIÈRE

---

**L**e présent chapitre porte sur les sources de financement de Parcs Canada, ses dépenses pluriannuelles et ses projets d'immobilisations prévus, ainsi que sur les besoins des nouveaux parcs, lieux historiques et aires marines de conservation.

Les tableaux financiers qui suivent illustrent les prévisions de dépenses de l'Agence, estimées à environ 470 millions de dollars par année<sup>2</sup>. Près de la moitié de ses ressources sont consacrées aux dépenses en personnel (rémunération, indemnités et avantages sociaux), l'autre moitié étant affectée aux frais d'exploitation, d'immobilisations et autres.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le plus grand défi qui se pose à l'Agence est la réfection de ses immobilisations.

---

<sup>2</sup> L'information financière présentée dans les tableaux du Plan d'entreprise qui suivent correspondent au contenu et aux procédures du Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005.

- a) l'information est donnée en comptabilité de caisse et non en comptabilité d'exercice;
- b) les prévisions pour l'exercice financier 2003-2004 sont le Budget principal, plus le financement autorisé par budget supplémentaire, plus une augmentation des recettes d'exploitation;
- c) l'exercice financier 2004-2005 équivaut au Budget principal, plus une augmentation des recettes d'exploitation, plus le financement possible provenant du Programme national des infrastructures;
- d) les exercices financiers 2005-2006 et suivants équivalent au niveau de référence approuvé de l'Agence, plus une augmentation des recettes d'exploitation, plus le financement possible provenant du Programme national des infrastructures.

## TABLEAU 1 – RECETTES : CRÉDITS PRÉVUS (en millions de dollars)

Le Tableau 1 illustre le financement approuvé par voie de crédits parlementaires et les recettes d'exploitation prévues.

*Nota* : Selon la Loi sur l'Agence Parcs Canada, il est possible de dépenser des sommes équivalentes au montant provenant des recettes d'exploitation (comptabilité de caisse). Il s'agit d'un crédit législatif.

	Prévisions					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Crédit pour dépenses de programme	394,9	335,8	344,6	358,6	348,6	339,6
Versement au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	7,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
(L) Dépenses équivalant aux recettes d'exploitation	78,0	86,0	93,0	100,0	105,0	105,0
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	38,4	42,8	42,9	42,9	42,9	42,9
<b>TOTAL</b>	<b>519,1</b>	<b>469,6</b>	<b>485,5</b>	<b>506,5</b>	<b>501,5</b>	<b>492,5</b>

(L) Législatif

## TABLEAU 2 – RECETTES : MONTANT PRÉVU AU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES (en millions de dollars)

Le tableau 2 présente les montants qui seront versés sur le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques qui proviennent de crédits, de dons et de recettes de la vente de terrains et d'immeubles excédentaires.

	Prévisions					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<i>Crédits</i>						
Paiement provenant des crédits	7,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Report des années antérieures	11,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total des crédits</b>	<b>19,4</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>
<i>Recettes versées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques</i>						
Ventes de terrains et d'immeubles	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total des recettes versées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>20,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>

**TABLEAU 3 – RECETTES PRÉVUES (en millions de dollars)**

Le tableau 3 présente les diverses sources de recettes de l'exploitation et du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

	Prévisions					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<i>Recettes d'exploitation</i>						
Droits d'entrée	32,0	38,5	43,0	46,9	50,6	50,6
Droits pour les activités récréatives	26,0	26,0	27,3	29,4	30,5	30,5
Loyers tirés de terres d'immeubles et de concessions	13,0	14,3	15,5	16,4	16,5	16,5
Autres	4,0	4,2	4,2	4,3	4,4	4,4
Frais des services municipaux	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>78,0</b>	<b>86,0</b>	<b>93,0</b>	<b>100,0</b>	<b>105,0</b>	<b>105,0</b>
<i>Compte des nouveaux parcs et lieux historiques</i>						
Ventes de terrains et d'immeubles	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
<b>RECETTES BRUTES</b>	<b>78,7</b>	<b>86,5</b>	<b>93,5</b>	<b>100,5</b>	<b>105,5</b>	<b>105,5</b>

## TABLEAU 4 – UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR GAMME D’AFFAIRES ET GAMME DE SERVICES (en millions de dollars)

Le tableau 4 présente les dépenses prévues par secteur d’activités et gamme de services.

	Prévisions					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<b>Intendance des lieux patrimoniaux nationaux – Gamme d’affaires 1</b>						
Création de lieux patrimoniaux nationaux	21,7	19,5	19,4	20,3	20,3	20,3
Protection des ressources patrimoniales	173,6	160,0	159,6	166,3	166,3	166,3
Mise en valeur du patrimoine	71,2	65,7	65,5	68,2	68,2	68,2
<b>Total partiel – Gamme d’affaires 1</b>	<b>266,5</b>	<b>245,2</b>	<b>244,5</b>	<b>254,8</b>	<b>254,8</b>	<b>254,8</b>
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens – Gamme d’affaires 2</b>						
Services aux visiteurs	154,6	135,7	140,9	148,0	153,0	153,0
Périmètres urbains	12,2	8,6	8,4	8,4	8,4	8,4
Routes de transit	32,2	27,4	39,1	41,1	31,1	22,1
<b>Total partiel – Gamme d’affaires 2</b>	<b>199,0</b>	<b>171,7</b>	<b>188,4</b>	<b>197,5</b>	<b>192,5</b>	<b>183,5</b>
<b>Services généraux – Gamme d’affaires 3</b>						
Gestion de Parcs Canada	39,7	39,1	39,0	40,2	40,2	40,2
Gestion des ressources humaines	13,9	13,6	13,6	14,0	14,0	14,0
<b>Total partiel – Gamme d’affaires 3</b>	<b>53,6</b>	<b>52,7</b>	<b>52,6</b>	<b>54,2</b>	<b>54,2</b>	<b>54,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>519,1</b>	<b>469,6</b>	<b>485,5</b>	<b>506,5</b>	<b>501,5</b>	<b>492,5</b>

**TABLEAU 5 – UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR TYPE DE DÉPENSE (en millions de dollars)**

Le tableau 5 présente les principaux types de dépenses.

*Nota* : Environ 50 % du budget de l'Agence est consacré aux salaires et avantages sociaux.

	Prévisions					
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<i>Type de dépenses</i>						
Traitements et salaires	216,0	198,9	199,3	199,4	199,4	199,4
Régimes d'avantages sociaux des employés	38,4	42,8	42,9	42,9	42,9	42,9
Biens et services d'exploitation	171,7	161,5	160,4	170,6	181,5	181,5
Immobilisations	84,4	59,3	72,6	80,6	74,6	65,6
Subventions et contributions	8,6	7,1	10,3	13,0	3,1	3,1
<b>TOTAL *</b>	<b>519,1</b>	<b>469,6</b>	<b>485,5</b>	<b>506,5</b>	<b>501,5</b>	<b>492,5</b>

\* Les totaux comprennent les dépenses engagées à même le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

**COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES**

<i>Type de dépenses</i>						
Immobilisations	8,4	7,9	4,7	3,5	3,5	3,5
Contributions (à frais partagés)	1,0	0,1	0,8	2,0	2,0	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>9,4</b>	<b>8,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>

**TABLEAU 6 – DÉPENSES PRÉVUES DE L'AGENCE, RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS (en milliers de dollars)**

	Prévisions 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
Budget principal total *	400 369	<b>456 538</b>	453 442	465 459	465 459	465,459
Financement supplémentaire**	118 743	<b>13 000</b>	32 000	41 000	36 000	27 000
Dépenses prévues nettes ***	519 112	<b>469 538</b>	485 442	506 459	501 459	492 459
Plus : Coût des services reçus sans frais	38 646	<b>39 417</b>	39 790	39 986	39 986	39 986
Coût net du programme	557 758	<b>508 955</b>	525 232	546 445	541 445	532 445
Équivalents temps plein	4 000	<b>4 020</b>	4 040	4 040	4 040	4 040

\* Le budget principal des dépenses et les Dépenses prévues incluent des sommes équivalent aux recettes en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, comme le précise le Tableau 3.

\*\* Les ajustements pour 2003-2004 comportent les sommes qui suivent : 79,3 millions de dollars financés par budget supplémentaire et crédits 10 et 15 du Conseil du Trésor, 5,8 millions de dollars provenant de la collecte accrue de recettes d'exploitation en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et 33,6 millions de dollars en report en avant de 2002-2003.

\*\*\* Incorpore des meilleures prévisions des dépenses prévues totales jusqu'à la fin de l'exercice financier.

**TABLEAU 7 – IMPORTANTS PROJETS D’IMMOBILISATIONS PRÉVUS REPRÉSENTATIFS DE PLUS DE 2 MILLIONS DE DOLLARS ET PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT (en millions de dollars)**

Le Tableau 7 affiche les projets d’immobilisations importants.

*Nota* : le coût total estimé de chaque projet doit dépasser les 2 millions de dollars.

	Coût total estimé courant	Dépenses prévues jusqu’au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses des années futures
<i>Intendance des lieux patrimoniaux nationaux</i>						
<b>Yukon</b>						
SS Klondike LHN-Modernisation (F-AD)	2,6	2,2	0,4	–	–	–
<b>Colombie-Britannique</b>						
PN Gwaii Haanas – Centre patrimonial Haida (F-AD)	4,5	0,8	1,7	2,0	–	–
PN Îles-Gulf – Édifice de l’administration et complexe (I-AD)	3,1	0,2	0,8	1,9	0,2	–
PN Îles-Gulf – Paiement à la Colombie-Britannique pour les terrains et les biens transférés de la province en vertu de l’Entente sur l’héritage patrimonial marin du Pacifique (F-AD)	2,0	–	2,0	–	–	–
<b>Alberta</b>						
Héritage écologie du sommet Kananaskis – Animaux sauvages traversant le canal Rundle près de Canmore (F-AD)	3,0	2,6	0,4	–	–	–
<b>Ontario</b>						
PN de la péninsule Bruce – Acquisition de terrains (I-AD)	13,5	7,2	0,3	0,3	0,3	5,4
LHN Fort Henry Réparations majeures (I-AD)	10,0	4,3	3,0	2,7	–	–
NCSM LHN Haida Restauration déplacement (F-AD)	6,3	6,3	–	–	–	–
<b>Québec</b>						
LHN Fort Témiscamingue Développement (F-AD)	4,0	3,6	0,2	0,1	0,1	–
Développement du parc marin du Saguenay (F-AD)	30,4	29,3	1,1	–	–	–
<i>Utilisation et appréciation par les Canadiens et Canadiennes</i>						
<b>Colombie-Britannique</b>						
PN Yoho – Réparation et modernisation de la station d’épuration des eaux usées (F-AD)	3,1	3,0	0,1	–	–	–
<b>Alberta</b>						
PN Banff – Doublement de la voie de la Transcanadienne (I-APP)	50,0	–	5,0	17,0	19,0	9,0

**TABLEAU 7 – IMPORTANTS PROJETS D'IMMOBILISATIONS PRÉVUS REPRÉSENTATIFS DE PLUS DE 2 MILLIONS DE DOLLARS ET PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT (en millions de dollars) suite**

	Coût total estimé courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses des années futures
<b>Manitoba</b>						
PN mont Riding Réparation et modernisation du champ d'épuration des eaux d'égout de Wasagaming (F-AD)	2,2	0,1	2,1	–	–	–
PN mont Riding Réparation et modernisation du champ d'épuration des eaux d'égout de Wasagaming (F-AD)	4,1	3,0	1,1	–	–	–
<b>Ontario</b>						
PN Péninsul Bruce – Nouveau centre des visiteurs (I-AD)	7,3	1,2	2,9	3,2	–	–
Voie navigable Trent-Severn Écluse Ranney Falls Locks 11-12 – Réparations majeures (I-AD)	5,3	3,7	1,6	–	–	–
Centre marin de découvertes du Canada – Édifice de Hamilton et développement du site (I-AD)	8,4	8,2	0,2	–	–	–
Centre des découvertes – Expositions et galeries (I-AD)	2,7	2,7	–	–	–	–
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Parc national du Cap Breton – Réparations majeures au sentier Cabot(F-AD)	3,6	1,5	2,1	–	–	–
<b>Terre-Neuve</b>						
Parcs national Gros Morne – Routes 430 et 431 Réparations majeures (F-AD)	6,6	4,6	2,0	–	–	–

**Définition d'un grand projet d'immobilisation** – Une initiative ministérielle qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipements, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un grand projet d'immobilisation si :

- son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Les projets du gouvernement à risques élevés dont le coût estimatif est de plus de 100 millions de \$ ou qui comportent des exigences spéciales entrent dans la catégorie des grands projets de l'État. Les exigences en matière d'établissement de rapports pour les grands projets de l'État sont exposées dans un guide dont le point de départ est le Troisième rapport du Comité permanent des comptes publics daté du 29 avril 1985. Ce guide a ensuite été officialisé par la publication de la circulaire 1991-1 du Conseil du Trésor, laquelle porte sur l'obligation de rendre compte de la réalisation des grands projets d'immobilisations et des grands projets de l'État dans la Partie III du Budget des dépenses. Les obligations en matière d'établissement de rapports définies dans le guide sont conformes aux intentions et directives originales.

Dans ce tableau 7 sont énumérés les projets d'immobilisations par programme (s'il y a lieu) et par gamme d'affaires. Pour faciliter la détermination des types d'estimations, cinq définitions apparaissent ci-dessous; les codes (entre parenthèses) représentent les types et sont indiqués à la fin de chaque projet.

*Estimation fondée (F)* – Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Le type « estimation fondée » remplace les catégories A et B.

*Estimation indicative (I)* – Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation par le Conseil du Trésor d'un objectif relatif aux coûts. Le type « estimation indicative » remplace les catégories C et D.

*Approbation préliminaire du projet (APP)* – Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation préliminaire du projet après avoir examiné la portée totale de ce dernier et en avoir établi le coût, normalement jusqu'au niveau d'une estimation indicative, et après avoir calculé le coût de la phase du projet à l'étude, jusqu'au niveau d'une estimation fondée.

*Autorisations déléguées (AD)* – Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs à l'Agence.

**TABLEAU 8 – RÉSUMÉ DES PAIEMENTS DE TRANSFERT**  
(en milliers de dollars)

	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses planifiées 2004-2005	Dépenses planifiées 2005-2006	Dépenses planifiées 2006-2007	Dépenses planifiées 2007-2008	Dépenses planifiées 2008-2009
<b>Subventions</b>						
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux	3 423	23	23	23	23	23
Utilisation et appréciation des Canadiens	0	0	0	0	0	0
<b>Contributions</b>						
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux	3 252	6 808	9 329	10 788	900	900
Utilisation et appréciation des Canadiens	949	189	189	189	189	189
<b>Contributions du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques</b>						
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux	1 000	100	800	2 000	2 000	2 000
<b>Total des subventions, des contributions et autres paiements de transfert</b>	<b>8 624</b>	<b>7 120</b>	<b>10 341</b>	<b>13 000</b>	<b>3 112</b>	<b>3 112</b>

**TABLEAU 9 – COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2004-2005**  
(en milliers de dollars)

	Programme Parcs Canada
Dépenses nettes prévues	469 538
<i>Plus: Services reçus sans frais</i>	
Contributions pour la part de l'employé des primes d'assurance et dépenses payées par le SCT	15 914
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	15 014
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510
Rémunération et dépenses associées aux services juridiques fournis par Justice Canada	594
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	250
Couverture de l'indemnité des accidentés du travail fournie par Ressources humaines Canada	135
	<b>39 417</b>
<i>Moins : Revenu non disponible</i>	0
<b>Coût net du Programme pour 2004-2005</b>	<b>508 955</b>

**TABLEAU 10 – FRAIS D'UTILISATION EXTERNE<sup>3</sup>**

Nom de l'activité générant les frais	Type de frais	Autorisation d'établissement des droits d'utilisation	Raison de l'adoption ou modification des frais	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Consultation et processus d'examen prévus
National Park and National historic Site Entry Fees • Modification	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Maintenir et améliorer les services et les installations au moyen d'une augmentation du niveau de recouvrement des frais	2004/2005, 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	La <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> exige que toutes les augmentations de frais fassent l'objet d'une consultation auprès du public et des intervenants.  Parcs Canada consulte localement le public et les intervenants par des rencontres avec des groupes consultatifs et de clients et par des envois postaux afin d'élaborer une proposition à présenter au ministre.
Droits de camping dans les parcs nationaux • Modification	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	rencontres avec des groupes consultatifs et de clients et par des envois postaux afin d'élaborer une proposition à présenter au ministre.
Droit d'éclusage des canaux historiques • Modification	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	Au niveau ministériel, Parcs Canada consulte les intervenants nationaux et les groupes intéressés. Un avis est affiché sur le site Web de Parcs Canada de toute proposition d'augmentation des frais.
Droit de golf • Modification	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	Les différents concernant les frais d'utilisation sont résolus à trois niveaux progressifs :
Droit de piscine d'eaux thermales • Modification	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	1. Directeur d'unité de gestion 2. Directeurs généraux, Est et Ouest Canada 3. Agent administratif principal de Parks Canada
Droit pour les activités récréatives dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux • Modification	Service	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Comme ci-dessus	2004/2005, 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	
Permis d'exploitation d'un commerce • Modification	Droits et privilèges	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Permettre au gouvernement d'obtenir un rendement équitable de l'utilisation de ressources publiques	2005/2006, 2006/2007	
Droits de filmage et location • Nouveau	Droits et privilèges	Loi sur l'Agence Parcs Canada	Comme ci-dessus	2004/2005	

<sup>3</sup> En vertu des articles 23 et 24 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre détermine tous les frais et charges pour les droits et privilèges. A la conclusion des consultations, le directeur général de l'agence élaborera une proposition de tarification qui sera soumise à la considération du ministre.



# ANNEXE 1: RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2004-2005 – 2008-2009 DE PARCS CANADA

---

## **Mandat :**

**A**u nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

# ANNEXE 2 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE LE STRATÉGIQUE (RÉSUMÉ)



On ne s'attend pas à ce que les objectifs stratégiques du Plan d'entreprise provoque d'incidence environnementale inacceptable. Certains objectifs stratégiques sont particulièrement importants pour la protection de l'environnement. Le fait de déterminer des mesures précises et des attentes en matière de rendement constitue un instrument précieux pour communiquer la façon de mettre ces objectifs en oeuvre. Par exemple, au sein des unités de gestion, les défis posés par la gestion de l'utilisation humaine et des infrastructures doivent être orientés par l'information provenant d'une capacité scientifique interne accrue, de programmes pointus de surveillance des parcs et de recherches en sciences sociales. La capacité de contrôler une série d'indicateurs et de cibles pour les parcs nationaux et d'en faire rapport ainsi que l'achèvement des plans de gestion pour tous les sites historiques nationaux sont cruciaux. Les évaluations environnementales stratégiques des plans de gestion pour les parcs nationaux et les lieux

historiques nationaux doivent considérer la façon d'utiliser cette information dans la prise de décision en vue d'améliorer l'intégrité écologique et commémorative.

Il faudra peut-être effectuer davantage d'évaluations environnementales à mesure que le Plan d'entreprise suscite des initiatives particulière au niveau des unités de gestion. Ces évaluations constituent un instrument essentiel dans la planification et la mise en oeuvre de projets particuliers. L'évaluation environnementale stratégique doit continuer de faire partie intégrale du processus de planification d'entreprise afin de s'assurer que les conséquences écologiques des solutions soient prises en compte et appuyées par des décisions éclairées.



# ANNEXE 3 : COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES

Les critères suivants dressent la liste des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux qui sont admissibles à un financement provenant du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques :

1. Tous les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux créés après 1988 qui ne sont pas encore en mesure d'assurer la mise en valeur du patrimoine ou la protection de base des ressources ou encore d'offrir des services aux visiteurs comme il est précisé dans leur plan directeur ou qui n'ont pas mené à bien tous les projets d'amélioration énoncés dans les ententes d'établissement respectives, y compris, pendant la période de planification :
2. Tous les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada approuvés par le ministre quant aux contributions à frais partagés.

Parcs nationaux	Lieux historiques nationaux	Aires marines nationales de conservation
<b>Incomplet</b>	NCSM <i>Haida</i>	<b>Incomplet</b>
Sirmilik		Saguenay–St-Laurent
Tuktut Nogait		
Wapusk		<b>Proposées</b>
Ukkusiksalik		Lac Supérieur
Basses-Terres du Manitoba		Gwaii Haanas
Monts Torngat		Sud du détroit de Georgia
Île Bathurst		Deux sites à déterminer
Monts Mealy		
Bras Est du Grand lac des Esclaves		
Sud de l'Okanagan – Similkameen		
<b>Expansion</b>		
Lacs Waterton		
Nahanni		
Tuktut Nogait		

En outre, les lignes directrices suivantes déterminent le type de dépenses qui peuvent être faites à même le compte :

1. Toutes les immobilisations excédant 10 000 dollars concernant l'acquisition de terrains et l'extinction des ressources et des droits de développement.
2. Toutes les dépenses de développement des biens immobiliers excédant 10 000 dollars, y compris la planification, la conception et la construction d'installations et d'infrastructures particulières; la stabilisation et la restauration des ressources culturelles et écologiques; le développement de médias de mise en valeur du patrimoine; et l'acquisition initiale de la flotte et de l'équipement.



# ANNEXE 4 : GLOSSAIRE

## Biens

Parcs Canada possède et gère 15 233 biens contemporains (75 p. 100 de la valeur totale des actifs), 2 398 biens culturels (24 p. 100) et 1 023 biens servant à la mise en valeur du patrimoine (1 p. 100).

Les **biens contemporains** comprennent les terrains de camping, les centres d'accueil, les routes, les ponts, les écluses et les barrages contemporains, les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui sont utilisés par les visiteurs et les résidents. En outre, Parcs Canada est propriétaire d'installations administratives, de logements de fonction, d'aires de service ainsi que d'un parc de véhicules et d'équipement lourd. Il exécute un programme complet d'évaluation de l'état de ses biens en fonction des risques auxquels ils sont exposés, de la santé et de la sécurité, du niveau de service et de l'état général des biens.

Les **biens culturels** sont au cœur du mandat de Parcs Canada qui doit en assurer la préservation et la protection pour les générations à venir. Les biens culturels se répartissent en ressources de niveau I et de niveau II et se trouvent dans les installations de Parcs Canada. Il s'agit de ressources bâties (édifices, ponts, fortifications, ouvrages maritimes, terrains, monuments et plaques), de collections, d'artefacts et de ressources archéologiques *in situ*.

Les **biens servant à la mise en valeur du patrimoine** sont les produits, les outils ou les lieux qui servent à communiquer de l'information éducative sur l'importance de Parcs Canada et sur le patrimoine naturel et culturel du pays. Ces biens comprennent les expositions, les panneaux d'interprétation, les productions et l'équipement audiovisuels.

## Commémoration

La commémoration est la reconnaissance ministérielle de l'importance nationale de territoires ou de plans d'eau particuliers au moyen d'une acquisition ou d'un accord, ou par un autre moyen jugé approprié dans le cadre des pouvoirs du ministre aux fins de la protection et de la mise en valeur de ressources et de lieux patrimoniaux, de l'installation d'une plaque ou de l'érection d'un monument.

## Intégrité commémorative

L'intégrité commémorative désigne l'état et le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées,
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont bien communiqués au public,

- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées par tous les décideurs et intervenants.

### **Intégrité écologique**

“L’intégrité écologique désigne, en ce qui a trait à un parc, un état jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui est susceptible de durer, notamment les composantes abiotiques, la composition et l’abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques, le rythme des changements et les processus de soutien.”



# ANNEXE 5 : INDEX

---

Absence nette d'incidence environnementale négative .....	.38
Dépenses prévues .....	.53
Gestion des biens .....	.43
Intégrité commémorative .....	.29
Intégrité écologique .....	.27
Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux .....	.23
Ministre .....	.8
Sécurité publique .....	.37
Unités de gestion .....	.8